

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Tetuahau TEMARU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Robert MAKER a ensuite exposé à l'assemblée que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT, les communes doivent approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau potable, des déchets et de l'assainissement au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces rapports sont essentiellement destinés à l'information des usagers et doivent comprendre une liste d'indicateurs définis dans les arrêtés n°141/DIPAC du 26 mars 2010, n°346/DIPAC du 28 mai 2010 et n°667/DIPAC du 11 mai 2011. Les données sont principalement d'ordre technique et financière. Conformément à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 11 juin et du 5 août 2024, il vous est proposé d'approuver les RPQS 2023 pour l'eau potable et les déchets. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Robert MAKER :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°12/2024 et n°13/2024 du 7 mars 2024 adoptant les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** les délibérations n°21/2024 et n°22/2024 du 14 mai 2024 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2023 des budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets et l'avis du conseil d'exploitation du 11 juin et du 5 août 2024 ;

Dans sa séance du 27 août 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 août 2024.

Le Secrétaire de Séance,


Tetuahau TEMARU



Le Président de Séance,


Robert MAKER

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 02/09/2024 et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **05 SEP. 2024**



Eau Potable

Rapport sur le Prix et la qualité de Service

ARRETE n°141 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2023

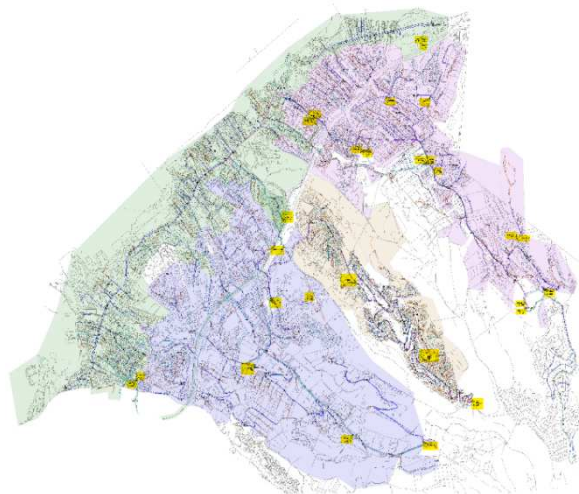
Le rapport annuel 2023 sur l'eau potable

Table des matières

A. GENERALITES.....	2
1 La présentation géographique.....	2
2 Les axes stratégiques	2
2.1 Les efforts d'optimisation du service	3
2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable.....	3
3 La présentation du SPIC Eau.....	4
3.1 Les missions du service.....	4
3.2 Les agents du service.....	4
B. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 Le mode de gestion du service.....	5
2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels.....	5
3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice.....	5
4 Le linéaire de réseaux de desserte.....	6
5 Les interventions du service	7
C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées	7
2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux.....	7
3 Le rendement du réseau de distribution	8
4 L'indice linéaire des volumes non comptés	9
5 L'indice linéaire de perte en réseau	9
6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	9
7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau	10
8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	10
9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné	10
D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE	11
1 La présentation générale des modalités de tarification du service.....	11
1.1 La redevance depuis 1979.....	11
1.2 Les modalités de paiement des redevances	11
2 La présentation des factures d'eau	12
3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau	14
3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau	14
3.2 Les recettes liées à l'exploitation (en FCP).....	14
E. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
1 Le taux de recouvrement depuis 2012	16
2 Les montants financiers des travaux engagés.....	16
CONCLUSIONS	16

A. GENERALITES

1 La présentation géographique



- **Etendue communale** : 34,2 km²
- **Nombre d'habitants (recensement 2023)** : 29 826
- **Densité de population** : 872,10 hab/km²
- **Communes limitrophes** : Punaauia et Papeete
- **Infrastructures** : Aéroport
Hôtels Intercontinental et Hilton
- **Alimentation en eau** :
 - . **Punaruu** : syndicat intercommunal Te Oropaa
 - . **5 sites de forage** : Tarahu (2), Paroa (2), R0 (2), Tavararo (2) et Outumaoro (1),
 - . **1 bassin** : Mumuvai
 - . **5 captages** : Tavararo, Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu,
 - . **1 source** : Mape fermée en août 2021
 - . **21 réservoirs de stockage** (de 250 à 1 700 m³).

2 Les axes stratégiques

Six axes stratégiques retenus par l'équipe municipale pour la mandature :

- ✓ Assurer la distribution de l'eau en continue,
- ✓ Maintenir l'eau potable à 100%,
- ✓ Veiller à conserver le montant de la redevance à un coût abordable,
- ✓ Optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire,
- ✓ Améliorer le rendement du réseau de distribution,
- ✓ Améliorer la qualité du service et la relation client.

SDAEP 1 : approuvé le 30 novembre 1998 (délibération n°20/1998) puis réactualisé le 23 juin 2015 (délibération n°508/2015).

SDAEP 2 : approuvé le 27 août 2019 (délibération n°997/2019).

Opérations réalisées en 2023 pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau :

- ✓ Mise en place d'un marché opération urgente avec la Polynésienne des Eaux pour traiter les retards au niveau des demandes de branchement d'eau, suite aux difficultés rencontrées par le Spic eau pour réaliser ses activités du fait du manque de ressources matérielles (panne de camion). Par contre, cette sous-traitance coûte plus cher à la commune (la Polynésienne des Eaux facture 10 fois le prix de l'installation d'un compteur en interne par exemple).
- ✓ Rattrapage des retards de réparation des travaux sur le réseau d'eau (fuites, casses, déplacements de compteurs...) occasionnés par la perte du marché de fourniture de plomberie,
- ✓ Obtention pour la 2^{ème} fois de la certification ISO 9001 en décembre 2023.

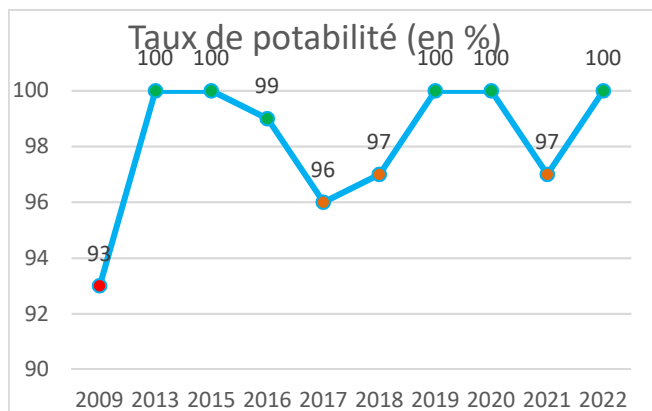
Les efforts d'optimisation du service

Exploitation des unités de traitement de l'eau :
Polynésienne des Eaux (2006 à 2023)

Contrôle qualité de l'eau : **CHSP et CAIRAP**

Les + : + Maintien de la potabilité à **100 %**,
 + Rendement du réseau à **58,58 %**,

Les - : - Absence d'apport d'eau de la Punaruu pendant **178 jours**,
 - Résiliation du marché de fourniture de plomberie en juillet 2022 pénalisant les interventions pendant **10 mois**.



LA FACTURE ENERGETIQUE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation EDT en Kwh	5 899 715	6 078 696	6 254 067	6 203 225	6 138 372	6 913 586
Différence en KWH	125 817	178 981	175 371	-50 842	-115 695	775 214
Prix du KWH en FCP	31	32	32	33	35	36
Consommation EDT en FCP	183 190 481	196 534 715	200 064 681	205 064 432	215 497 866	251 990 106
Différence de conso en FCP	12 786 059	13 344 234	3 529 966	4 999 751	15 433 185	36 492 240

La consommation électrique a augmenté de **36 492 240 FCFP** suite à l'augmentation générale des tarifs dans le monde avec une répercussion sur les tarifs pratiqués par EDT et notamment la mise en place par le Pays de la Contribution de Solidarité sur l'Electricité soit un montant de **48 000 000 FCFP** pour l'année 2023.

Points importants à retenir :

- Poursuite de la politique de rénovation du réseau d'Adduction en Eau Potable en régie,
- Maintien d'un service de qualité malgré un fonctionnement en mode dégradé (manque de moyens humains et matériels (véhicules),
- Obtention de la certification ISO 9001 malgré un fonctionnement en mode dégradé.

Préconisations 2024 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 car le service fonctionne actuellement en mode dégradé,
- Poursuivre les travaux du SDAEP 2.

2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable

Les efforts de communication initiés en 2004, 2006 et 2011 pour sensibiliser la population à une consommation responsable, se poursuivent depuis 2018 par la diffusion des résultats du schéma directeur n°2, la communication sur le fonctionnement du SPIC Eau pour améliorer le rendement, la promotion des gestes pour éviter le gaspillage d'eau, les nombreuses publications sur la page Facebook Ville de Faa'a



3 La présentation du SPIC Eau

3.1 Les missions du service

Les missions du service sont la production (captage, forage), le traitement et la distribution de l'eau potable.

Les activités principales se déclinent comme suit :

- ✓ Assurer la production et la distribution d'une eau de qualité 100% potable de manière efficace,
- ✓ Entretien des équipements et les canalisations de manière à atteindre un taux de rendement du réseau hydraulique au-dessus de 80%,
- ✓ Optimiser le fonctionnement du service et tendre vers un équilibre budgétaire en 2024.

3.2 Les agents du service

Le SPIC Eau est composé de 2 cellules **Production et Distribution** dont l'effectif a très peu évolué :

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents	19	17	18	19	20	20
ANFA / FPC	-	-	-	-	-	13
Contrat de droit privé	-	-	-	-	-	7
Nombre d'heures supplémentaires	1 998	2 674	3 245	2 306	2 302	2 443
ANFA / FPC	-	-	-	-	-	965
Contrat de droit privé	-	-	-	-	-	1 478
Coût des heures supplémentaires (en millions)	-	5 552	-	4 202	4 122	4 402 421
ANFA / FPC	-	-	-	-	-	2 233 708
Contrat de droit privé	-	-	-	-	-	2 168 713

2023	HEURES SUPPLEMENTAIRES							
	ANFA		FPC		DROIT PRIVE		TOTAL (nb)	MONTANT (Fcp)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Janvier	40	77 466	62	156 801	141	218 952	243	453 219
Février	34	64 446	58	147 399	110	151 940	202	363 785
Mars	32	62 099	50	127 969	138	192 110	220	382 178
Avril	34	63 585	64	154 191	123	207 534	221	425 310
Mai	6	10 518	17	44 278	57	77 814	80	132 610
Juin	40	92 043	54	144 504	150	230 696	244	467 243
Juillet	36	65 635	44	95 958	151	208 618	231	370 211
Août	34	69 006	62	157 035	137	190 528	233	416 569
Septembre	29	55 702	49	131 086	79	108 958	157	295 746
Octobre	27	56 496	41	117 908	102	151 382	170	325 786
Novembre	32	55 397	36	107 512	152	216 150	220	379 059
Décembre	34	63 064	50	113 610	138	214 031	222	390 705
TOTAL	378	735 457	587	1 498 251	1 478	2 168 713	2 443	4 402 421

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le mode de gestion du service

Le mode de gestion retenu est la régie dotée d'une autonomie financière.

2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels

ANNEES		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés (Service Facturation)		6 045	6 155	6 116	6 214	6 262	6 309
Abonnés avec compteur		4 325	4 240	3 996	4 372	4 389	3 993
Abonnés au forfait		1 720	1 915	2 120	1 842	1 873	2 316
Total redevance facturée (en MF)		204	179	178	200	246	189
Demande de compteur via PC	Tout confondu	161	132	136	203	69	87
	Nouvelle construction	92	82	84	154	42	47

Actions à mettre en œuvre :

- ✓ Mise en place des marchés urgents : pose des compteurs, travaux de maintenance des sites de pompage, sécurisation des ouvrages hydrauliques,
- ✓ Construction d'un nouveau réservoir (Oscar 2), terrassement de la parcelle fait.

3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice

Le service a 3 types de source de production :

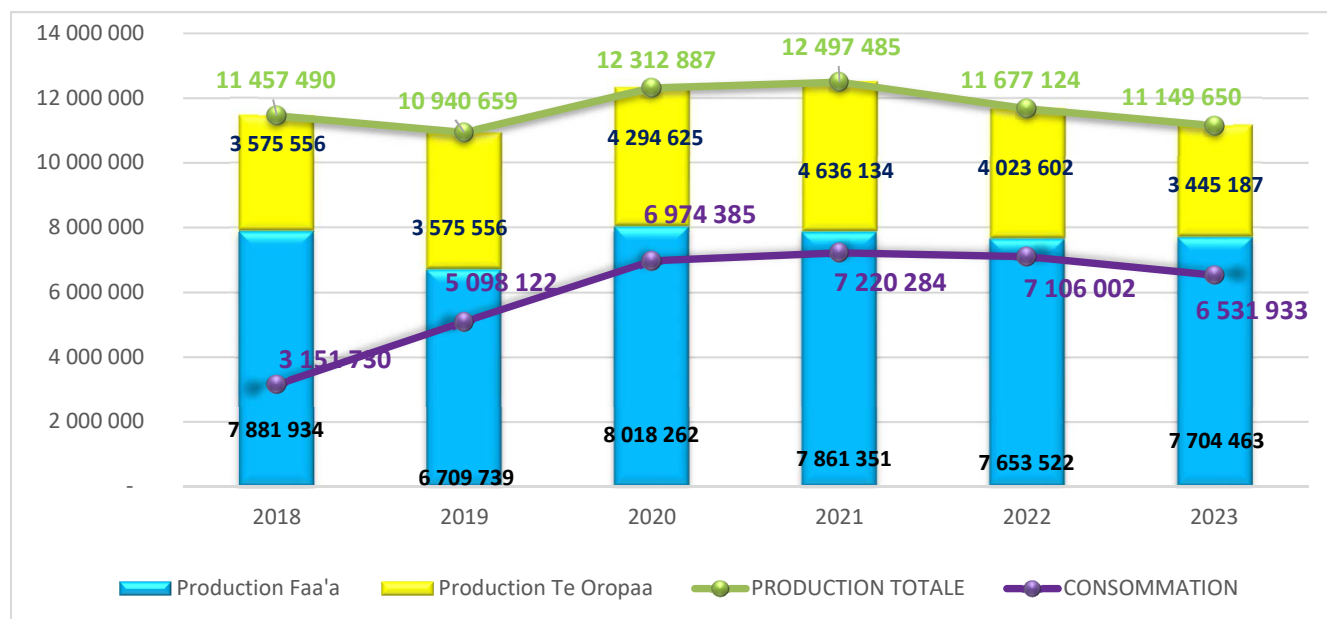
- **Les captages et les sources**
- **Les forages**
- **Le Syndicat Te Oropaa**

Le volume d'eau produit en 2023 de moins de 527 474 m³ par rapport à 2022 est réparti à 69 % (66 % en 2022) de volume produit par la commune contre 31 % pour Te Oropaa.

Préconisations :

- ✓ Résoudre la situation des gros consommateurs déjà identifiés par le Spic, en posant des compteurs de section en entrée de servitude,
- ✓ Rénover les débits mètres électromagnétiques en sortie de réservoir ainsi que les compteurs de production (permet d'avoir la fiabilisation des données de production et de distribution),
- ✓ Suivre les préconisations de la phase 3 du SDAEP.

Sources / volumes	VOLUMES PRODUITS/DISTRIBUES et CONSOMMES					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Les captages et Source Mape (V1)	135 045	105 935	340 006	271 606	328 221	237 632
Les forages (V1)	7 746 889	6 603 804	7 678 256	7 589 745	7 325 301	7 466 831
TOTAL 1 (V1)	7 881 934	6 709 739	8 018 262	7 861 351	7 653 522	7 704 463
en %	69	61	65	63	66	69
Te Oropaa (V2)	3 575 556	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187
TOTAL 2 (V2)	3 575 556	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187
en %	31	39	35	37	34	31
Volume exporté (V3)	-	-	-	-	-	-
Volume distribué : TOTAL 1+2 (V1+V2=V4)	11 457 490	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650
Volume perdu (V5)	8 305 760	5 842 537	5 338 502	5 277 201	4 571 122	4 617 717
Volume consommé autorisé (V6 - V8 - V9 - V6)	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933
Volume au compteur (V7)	2 251 766	2 260 192	2 422 871	2 548 565	2 683 570	2 370 493
Volume au forfait (V8)	896 770	1 894 230	1 462 190	1 008 495	1 333 108	1 648 413
Volume estimé consommé (V6) : 6 Ecoles, 5 Eglises/Temples/Maisons Paroissiales, 3 salles... Setil, Hiupape, Cité de l'air, Outumaoro, Bonnefin, Motu Ovini, Hotuareia, Centre administratif...	-	-	2 145 624	2 719 524	2 145 624	2 041 177
Volume du service (V9)	3 194	943 700	943 700	943 700	943 700	471 850



4 Le linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable qui était de 240,119 kms en 2022 est passé à **253,083 kms** au 31 décembre 2023.

5 Les interventions du service

ANNEES	INTERVENTIONS			VEHICULES	
	DEMANDES ET PLAINTES (nb)	REALISATIONS (nb)	RENDEMENT DU SERVICE	NECESSAIRES POUR UN SERVICE NORMAL	DISPONIBLES
2018	1246	1118	90%	-	-
2019	1727	2402	139%	-	-
2020	1194	1204	101%	-	-
2021	952	931	98%	-	-
2022	1492	1030	69%	-	-
2023	1695	1211	71%	9	6

Le service termine l'année 2023 avec un taux de rendement des interventions de **71%** soit une légère hausse par rapport à 2022 et ce, malgré un fonctionnement en mode dégradé, conséquence d'un manque de moyens humains et matériels (pièces et véhicules). Par ailleurs, on constate une augmentation des demandes et des plaintes, liée à la vétusté du réseau d'adduction d'eau potable. Le nombre de véhicules nécessaires pour assurer un service normal est de 9 véhicules or, le Spic eau fonctionne en mode dégradé avec seulement 6 véhicules disponibles.

C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le niveau de subventionnement et le degré de contribution des abonnés aux coûts du service de l'eau sont sans conteste les clés d'analyse de l'organisation et de la gestion du SPIC.

1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est effectué par le CHSP. Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nb prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nb de prélèvements réalisés}}$$

Le taux de 100 % a été retrouvé en 2019 et 2020 pour malheureusement descendre à 97 % en 2021 suite à deux sites non conformes (affaires sociales et Farahei). Cette baisse est due au fait que le service d'hygiène n'a pas transmis les résultats à temps à la commune qui a également été mal conseillée par la Polynésienne des eaux. Pour l'année 2023, le taux de potabilité est toujours à **100 %**.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Potabilité	97%	100%	100%	97%	100%	100%

2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau		Année				
		2019	2020	2021	2022	2023
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 %)		-	-	-	-
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte		8	8	8	8
20	Mise à jour du plan au moins annuelle		14	14	14	14
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :						
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)			10	10	10
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations			8	8	8
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs, ...) et des servitudes			8	8	8
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral			7	7	7
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)			10	10	10
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel (PPI) de renouvellement des branchements			10	10	10
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement (PPI) des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)			10	10	10

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

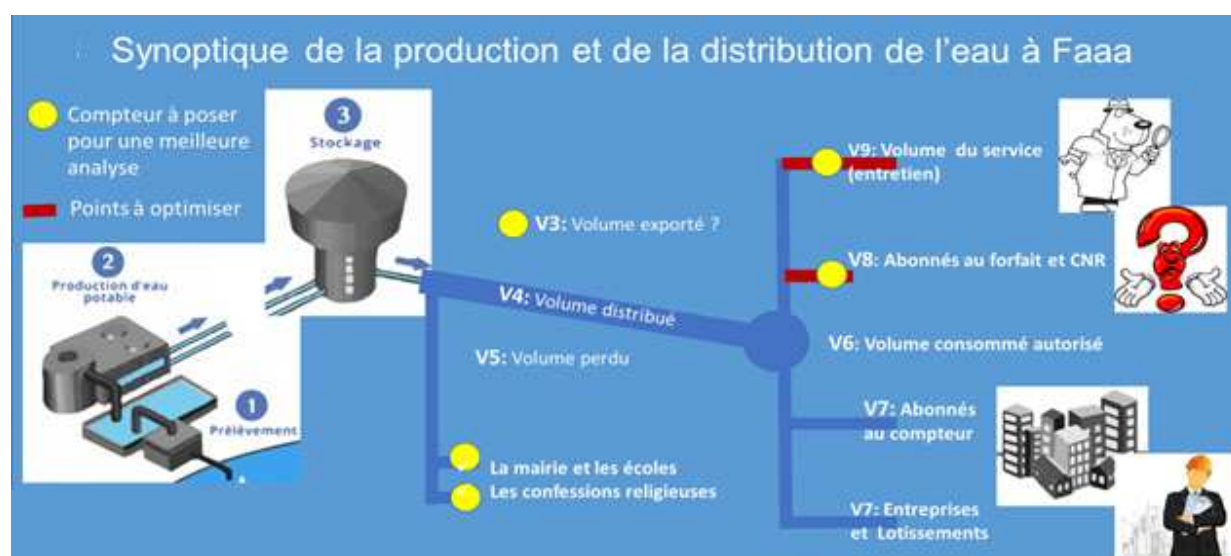
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **85%**.

3 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution qui est de **58,58 %** pour 2023 est calculé de la manière suivante :

$$\frac{6\ 531\ 933 \text{ (Volume total Consommé)}}{11\ 149\ 650 \text{ (Volume Total Mis en distribution)}} \times 100 = 58,58 \% \text{ (RENDEMENT)}$$

Volume d'eau en m ³	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produit et Distribué V4	11 457 490	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650
Consommé au Compteur + forfait (FTR) V6	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933
Rendement du réseau	38%	47%	56%	58%	60%	58,58%
Connaissance du réseau	85%	85%	85%	85%	85%	85%



4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part du volume d'eau mis en distribution non comptabilisé chez les abonnés. Exprimé en **m³.km.jour**, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Volume mis en distribution } V_4 - \text{Volume comptabilisé } V_7$$

Cet indice ne sera fiable que lorsque les volumes **V₃** + **V₅** + **V₈** + **V₉** seront comptabilisés par des compteurs.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{11\,149\,650 (V_4) - 2\,370\,493 (V_7)}{365 \times 253,083 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 95,03 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

5 L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il est calculé comme suit :

$$\frac{11\,149\,650 (V_4) - 6\,531\,933 (V_6)}{365 \times 253,083 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 49,99 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- ✓ De la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,
- ✓ Des actions à mener pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau :

$$\frac{20,633 + 25,633 + 4,032 + 2,137 + 0,218 (L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})}{5 \times 253,083 \text{ (linéaires de réseau de desserte en km)}} \times 100$$

Le linéaire renouvelé inclut :

- ✓ les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que,
- ✓ les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Canalisations renouvelées	2014	2018	2019	2021	2022	2023
Mètres linéaires	Travaux axés sur CNR, pose compteurs et entretien réseau	20 633	25 633	4 032	2 137	218,7
Taux moyen renouvellement réseaux eau potable		3,85 %		3,56 %	5,46 %	4,16 %

7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral -
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Les études environnementales et hydrogéologiques ont été fait par le LTPP (Laboratoire des Travaux Publics du Pays) dans le cadre de l'étude du périmètre de protection des captages. Depuis 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 40 %. Les projets et dossiers de demande de financement n'ont toujours pas aboutis.

8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau sur le réseau public pour laquelle les abonnés des quartiers environnants concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance (exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de :

$$\frac{28 \text{ (nombre d'interruptions de service non-programmées)}}{6309 \text{ (nombre d'abonnés du service)}} \times 1000 = 4,43 \%$$

COUPURE ou INCIDENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre Abonnés	6 045	6 155		6 214	6 262	6 309
Coupure non programmée (GNP) (heure)			1.5	221	72h20	151
Coupure non programmée (nombre)			140	65	21	28
Taux occurrence pour 1000 hab (GNP)			245	35,56%	3,35%	4,43%
Coupure programmée pour travaux (CPT) (heure)			0.30	168	98h10	204
Coupure programmée pour travaux (nombre)			29	38	23	30
Taux occurrence pour 1000 hab (CPT)			62	27,04%	3,67%	4,75%

9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{NC^* \text{ nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{NC^* \text{ nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = NC^* \%$$

D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE

1 La présentation générale des modalités de tarification du service

Toute facture d'eau comprend,

- ✓ un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et peut comprendre,
- ✓ un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Deux catégories de tarification au titre des redevances d'eau sont appliquées :

✓ **La tarification annuelle au forfait** (délibération n°84/2008) :

Cat.	Type	Sous cat.	S/N°	Désignation	Nouveau forfait
A	Maison d'habitation	1°	-	Par concession avec branchement d'eau	15 000
		2°	-	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
B	Hôtel, Pension de famille	1°	a	Par chambre avec salle d'eau	13 500
			b	Par chambre sans salle d'eau	6 750
	Immeuble	2°	-	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
	Atelier	3°	-	Atelier	51 000
	Commerces & industries	4°	a	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crémeries - Débits de boissons - Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto banque - Station d'essence sans garage	
b				Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce - Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	
c			Vente de "mitihue" ou de produits locaux		30 000
Autres établissements forfait minimum et surplus au compteur	5°	A	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)		345 000
		b	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)		345 000
		c	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)		345 000
		d	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)		345 000
		e	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)		103 500
		f	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)		8 625 000
		g	Brasserie (forfait de 100 000 m3)		8 625 000
		h	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)		3 450 000
		i	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)		12 937 500
		j	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)		8 625 000
		k	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)		103 500
		l	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)		2 070 000
		m	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)		103 500
		n	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)		103 500
o	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)		103 500		
p	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)		345 000		

✓ **La tarification au volume**, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (délibération n°37/2010) :

Type	Désignation	Forfait mensuel
Prime fixe	Diamètre du branchement compris entre 15 et 20 mm	200 FCFP
	Diamètre du branchement compris entre 21 et 40 mm	800 FCFP
	Diamètre du branchement supérieur à 40 mm	3 200 FCFP
Tarif par tranche (N : nb appartement ou maisons individuelles)	De 0 à N x 30 m3 par mois	35/m3
	De N x 31 m3 à N x 60 m3 par mois	70/m3
	Au-delà de N x 61 m3 par mois	140/m3

Les frais d'accès au service et autres prestations (délibération n°37/2010) :

Désignation		Farif en FCP HT
1	Frais de fermeture et de réouverture d'un branchement	1 000
2	Frais de mise en service par branchement sur :	
2.1	Diam DN 15 (1/2 pouce)	5 000
2.2	Diam DN 20 (3/4 pouce)	7 000
2.3	Diam DN 25 (1 pouce)	30 000
2.4	Diam DN 33 (1 ¼ pouces)	34 500
2.5	Diam DN 40 (1 ½ pouces)	37 500
2.6	Diam DN 50 (2 pouces)	52 500
2.7	Diam DN 60 (2 ½ pouces)	60 000
2.8	Diam DN 80 (3 pouces)	75 000
2.9	Diam DN 100 (4 pouces)	90 000

Délibérations fixant les tarifs et autres prestations facturées aux abonnés

Délibération	Application
N°16/1998 du 30 nov 1998 autorisant le recouvrement de recettes pour travaux en cession pour branchement d'eau	Janv 99
N°37/2009 du 15 juin 2009 fixant le tarif de la redevance pour concession d'eau au titre des manifestations événementielles	Juin 09
N°84/2008 du 22 déc 2008 fixant le tarif des redevances pour concession d'eau	Janv 09
N°37/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 11
N°38/2010 du 22 juin 2010 approuvant le nouveau règlement du service Eau	Janv 11

1.1 La redevance depuis 1979

ANNEES	1979	1984	1990	1992	1998	2009	2011			
TYPE DE FACTURATION	au forfait						au forfait	au compteur		
								0 à 30 m3/mois	31 à 60 m3/mois	plus de 60 m3/mois
TARIF	3 000	5 000	6 250	7 800	10 000	15 000				
TRANCHES TARIFAIRES							35 F/m3	70 F/m3	140 F/m3	
AUGMENTATION		67%	25%	24,80%	28,20%	50%				

1.2 Les modalités de paiement des redevances

Le règlement des redevances peut être effectué en espèces, par chèque, par virement bancaire et depuis juillet 2019, par carte bancaire (Socredo, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, CCP et les cartes internationales Visa, Mastercard, Union Pay sauf l'Amex (juillet 2019), par paiement en ligne sur www.faaa.pf (juillet 2020) et le prélèvement automatique (2022).



2 La présentation des factures d'eau

Les factures d'eau sont décrites ci-dessous suivant les modalités de tarification susvisées pour une consommation d'un ménage.

- ✓ **Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au volume :**

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

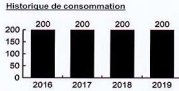
NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Eau
 Consommation du 01/07/2019 au 31/12/2019
 Partie fixe du 01/07/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau		Détail au verso
200 m ³		
Prix du litre d'eau : 0,04730 FCP		
Abonnement	2 400,00	Montants
Consommation	7 000,00	
Total de la facture		9 400,00



Montant total à payer avant le 02/03/2020 : 9 400,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 137 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° code : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10300 3
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/02/2020
 Montant : 9 400,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
4021	008	15	31/12/2019	800			1000	200
Consommation totale relevée								200
Consommation facturée (m ³)								200
Détail de votre facture		Quantité		Unité		Prix unitaire		
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau		12 mois		200,00000				2 400,00
Eau		200 m ³		35,00000				7 000,00
Total de votre facture								9 400,00
Montant total à payer								9 400,00

MODALITE DE PAIEMENT :

- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
- A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
- A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a - RIP 14168 0001 9024408F068 59 en précisant votre n° de contrat.
- Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VOUS CONCERNANT :
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

NO TE AIFAU'ITA 'OE TUTE

FAANAHORAA NO TE 'AIFAURAA :

- No te 'aifura'a i la 'oe mau tute i la fare 'oire : 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hoto'a hia atu i la ho'e parau pe'era'a.
- I la 'aifau rala, e vai nei ralo'i la 'aifau o la fare 'oire : 'aifau parau moni, a hui mai i'ia i la 'oe a e le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a e apiti hia i la 'oe parau futera'a. E fa'atae hia i la ho'e parau pe'era'a.
- No te 'aifau i la fare moni : 'aifau mai la ho'e futera'a i ralo'i la vare'a moni fare rata a la 'oire RIP 14168 0001 9024408F068 59. A tu' u mai le numera tai iape'oha i'ia i la 'oe parau futera'a.
- No te 'aifau i la fare moni a la tare : 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hoto'a hia atu i la ho'e parau pe'era'a.

NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A.
 A haere mai i la Fare 'oire, i la paha 'o'ipia no te mau tute. Tei la ralo'i la faa'i'allo'ora i la mau hape.

✓ Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au forfait annuel :

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

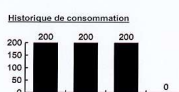
NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Eau
 Votre consommation d'eau

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau		Détail au verso
0 m ³		
Valeur estimée		15 000,00
Total de la facture		15 000,00



Montant total à payer avant le 31/08/2019 : 15 000,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 122 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° code : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10299 1
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/08/2019
 Montant : 15 000,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
4021	008	15					0	0
Consommation totale relevée								0
Consommation facturée (m ³)								0
Détail de votre facture		Quantité		Unité		Prix unitaire		
Distribution de l'eau								
Estimation eau				15 000,00000				15 000,00
Total de votre facture								15 000,00
Montant total à payer								15 000,00

MODALITE DE PAIEMENT :

- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
- A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
- A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a - RIP 14168 0001 9024408F068 59 en précisant votre n° de contrat.
- Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VOUS CONCERNANT :
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

NO TE AIFAU'ITA 'OE TUTE

FAANAHORAA NO TE 'AIFAURAA :

- No te 'aifura'a i la 'oe mau tute i la fare 'oire : 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hoto'a hia atu i la ho'e parau pe'era'a.
- I la 'aifau rala, e vai nei ralo'i la 'aifau o la fare 'oire : 'aifau parau moni, a hui mai i'ia i la 'oe a e le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a e apiti hia i la 'oe parau futera'a. E fa'atae hia i la ho'e parau pe'era'a.
- No te 'aifau i la fare moni : 'aifau mai la ho'e futera'a i ralo'i la vare'a moni fare rata a la 'oire RIP 14168 0001 9024408F068 59. A tu' u mai le numera tai iape'oha i'ia i la 'oe parau futera'a.
- No te 'aifau i la fare moni a la tare : 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hoto'a hia atu i la ho'e parau pe'era'a.

NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A.
 A haere mai i la Fare 'oire, i la paha 'o'ipia no te mau tute. Tei la ralo'i la faa'i'allo'ora i la mau hape.

3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau

3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
NOMBRE D'ABONNES	6 045	6 155	6 116	6 214	6 262	6 309
MONTANT FACTURE EN FCP	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850	245 500 105	189 109 647

3.2 Les recettes et dépenses liées à l'exploitation (en FCP)

BUDGET ANNEXE EAU							
FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Variation / N-1	
Recettes	425 978 754	439 446 505	515 540 925	786 018 615	640 382 249	-145 636 366	-19%
Produits des services	130 913 747	182 094 075	187 404 622	232 722 437	210 926 458	-21 795 979	-9%
Dotations et participations	0	4 980 000	0	1 188 000	426 450	-761 550	-64%
Subventions exceptionnelles	295 065 007	251 755 844	324 718 085	551 923 794	428 600 330	-123 323 464	-22%
Atténuation de charges	0	616 586	518 218	184 384	429 011	244 627	133%
Différence sur réalisations négatives	0	0	2 900 000	0	0	0	-
Dépenses	442 749 998	446 718 127	491 498 059	786 018 615	640 026 649	-145 991 966	-19%
Charges à caractère général	262 401 415	270 533 605	299 306 844	284 103 393	340 699 391	56 595 998	20%
Charges de personnel	107 156 298	103 915 951	104 101 524	107 634 740	112 172 350	4 537 610	4%
Autres charges de gest° courante	61 006 362	51 864 355	48 112 300	54 176 000	59 594 040	5 418 040	10%
Charges financières	1 070 682	798 376	516 593	224 997	0	-224 997	-
Charges exceptionnelles	972 995	5 615 285	12 410 101	9 536 645	21 537 065	12 000 420	126%
Opérations d'ordre de transfert	10 142 246	13 990 555	27 050 697	27 490 597	27 634 512	143 915	1%
Dotation aux provisions	0	0	0	302 852 243	78 389 291	-224 462 952	-74%
Résultat de fonctionnement	-16 771 244	-7 271 622	24 042 866	0	355 600	-24 042 866	-100%
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Variation / N-1	
Recettes	65 081 645	256 632 544	150 487 227	170 608 949	136 942 364	-33 666 585	-20%
Onema Etudes mise à jour SDAEP2	0	0	0	8 755 677	0	-8 755 677	-
FIP Etudes de renforcement de la production à Pamatai	0	0	0	786 480	0	-786 480	-
FIP Acquisition 9 électropompes	0	0	0	3 378 458	6 616 264	3 237 806	96%
DETR Etudes actions phase 1 SDAEP2	5 891 692	7 153 235	0	12 443 517	0	-12 443 517	-
5400 compteurs à auto relève	0	0	0	0	68 684 781	68 684 781	-
Opérations d'ordre de transfert	10 142 246	13 990 555	27 050 697	27 490 597	27 634 512	143 915	1%
Subvent° d'équipement versées	49 047 707	235 488 754	123 436 530	117 754 220	34 006 807	-83 747 413	-71%
Dépenses	62 764 855	243 586 516	77 872 928	170 608 949	136 942 364	-33 666 585	-20%
Emprunts	7 825 456	8 097 762	8 379 545	8 671 141	0	-8 671 141	-
Immobilisations incorporelles	1 612 662	879 437	1 194 369	3 819 232	2 775 439	-1 043 793	-27%
Immobilisations corporelles	38 293 396	234 609 317	65 399 014	121 739 366	3 909 976	-117 829 390	-97%
Acquisition 9 électropompes	0	0	0	19 989 444	0	-19 989 444	-
Etudes actions phase 1 SDAEP2	15 033 341	0	0	9 362 806	40 764 212	31 401 406	335%
5400 compteurs à auto relève	0	0	0	0	86 380 537	86 380 537	-
Acquisition logiciel de gestion	0	0	0	7 026 960	0	-7 026 960	-
Etude renforcement production eau Pamatai	0	0	0	0	3 112 200	3 112 200	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	2 900 000	0	0	0	-
Solde d'investissement	2 316 790	13 046 028	72 614 299	0	0	0	0%
RECETTES TOTALES	491 060 399	696 079 049	666 028 152	956 627 564	777 324 613	-179 302 951	-18,7%
DEPENSES TOTALES	505 514 853	690 304 643	569 370 987	956 627 564	776 969 013	-179 658 551	-18,8%
SOLDE GENERAL	-14 454 454	5 774 406	96 657 165	0	355 600	355 600	0%

Sur les dépenses

L'exercice 2023 se clôture avec une exécution globalisée de 776,9MF contre 956,6MF en 2022 soit un écart entre les 2 exercices de 19%. L'exécution 2023 est ventilée entre les 2 sections comme suit :

- 640MF en charges d'exploitation soit -145,9MF par rapport à 2022. Il est néanmoins constaté que certains chapitres sont en augmentation tels que les charges générales (+56,5MF), les charges de gestion courante (+5,4MF), les charges exceptionnelles (+12MF)
- 136,9MF de dépenses d'investissement avec une baisse 20% comparativement à 2022. Les principales dépenses d'investissement proviennent des opérations suivantes :
 - Etudes phase 1 du SDAEP 2 (40,8 MF)
 - Etudes pour le renforcement de la production d'eau à PAMATAI (3,1 MF)
 - Acquisition de 5 400 compteurs à auto-relève (86,4 MF)

Sur les recettes

Nous enregistrons 777,3MF de recettes exécutées en 2023 avec une baisse de 18,7% par rapport à l'exercice précédent :

- 640,3MF en recettes de fonctionnement soit -145,6MF par rapport à 2022. Cette baisse de recettes s'impacte principalement sur les produits du service (-21,7MF) et sur la subvention d'équilibre (-123,3MF)
- 136,9MF de recettes d'investissement avec une baisse 20% comparativement à 2022. Les principales recettes d'investissement proviennent :
 - Des subventions versées par les bailleurs de fonds soit 75,3MF
 - De la subvention versée par le budget principal soit 34MF
 - Des opérations d'ordres à hauteur de 27,6MF

Les produits de gestion courante comprennent les postes suivants :

Produits de gestion courante	2019	2020	2021	2022	2023	Variation / n-1	
Redevances d'eau	129 964 247	181 551 423	186 623 890	231 472 304	210 375 699	-21 096 605	-9%
Travaux (branchements...)	949 500	542 652	780 732	1 250 133	498 759	-751 374	-60%
Repas MOP	0	0	0	0	52 000	52 000	-
TOTAL	130 913 747	182 094 075	187 404 622	232 722 437	210 926 458	-21 795 979	-9%

RECouvreMENT	2019	2020	2021	2022	2023
Redevances encaissées durant l'année	85 370 702	109 261 997	110 797 513	125 453 915	107 280 435
%	67	60	55	51	57%

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des impayés s'élève à :

- 468MF entre 2011 (date de mise en place du budget annexe) et 2023 contre 424MF en 2022
- 734MF entre 2009 et 2023 contre 731MF sur l'exercice précédent

E. LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Le taux de recouvrement

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total redevances facturées	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850	245 500 105	189 109 647
RAR	99 447 531	85 370 702	75 819 591	89 698 337	122 711 827	92 964 542
Recouvrement	47%	48%	57%	55%	50%	57%
Montant annuel redevance	Au volume entre 35 F/m ³ à 140 F/m ³					

2 Les montants financiers des travaux engagés

Les principales opérations d'INVESTISSEMENT réalisées et en cours de réalisation :

Opérations prévues 2020	Réalisées	En cours
Travaux de canalisation DN 200 à Pamatai et de raccordement conduite PVC 75 en amont de RP18	53 MF	
Fourniture et pose de vannes motorisées	53 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 9 électropompes)	40 MF	22 MF
Fourniture et pose d'hydro stabilisateurs et travaux connexes	39 MF	
Fourniture et pose de liner au bassin Mumuvai	26 MF	
Fourniture et pose de 12 armoires et de 2 TGBT	20 MF	
Travaux d'interconnexion des réseaux aroa Teapiri 2	2 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	0,9 MF	
Installation de portail au-dessus de Pamatai Hills et pose de branchement électrique au bassin de refoulement Pupure	0,7 MF	
Fourniture et pose d'un système de contrôle à la décharge		12 MF
Achat de compteurs et d'équipements de réseau d'eau		12 MF
	235 MF	46 MF

Opérations prévues 2021	Réalisées	En cours
Aménagement comptoir d'accueil au SPIC et portail d'entrée station Tavararo	1,2 MF	
Achat de matériels de transport	14,3 MF	14,1 MF
Remplacement de conduite servitude Verotia 1	9,3 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les débitmètres)	13,1 MF	55,0 MF
Installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau	11,5 MF	
Fourniture et pose de 5 TGBT	6,9 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	1,2 MF	1,9 MF
Fourniture et pose de 6 compteurs	9,0 MF	
Fourniture et pose de canalisation EP		42,9 MF
OP Fourniture et pose de 8 électropompes		19,8 MF
	66,5 MF	133,7 MF

Opérations prévues 2022	Réalisées	En cours
Fourniture et pose de canalisations DN 300	53 MF	
Acquisition de 18 électropompes	43 MF	
Fourniture et pose de compteurs d'eau	30 MF	3 MF
Achat de matériel de transport	14 MF	
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	9 MF	23 MF
Acquisition d'un logiciel de gestion SPIC EAU	7 MF	
Réalisation de vidéos pour le plan de communication sur l'eau	4 MF	
Achat de matériels techniques et divers (informatique, mobilier, et autres immobilisations dont écran numérique)	2 MF	
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI		3 MF
	162 MF	29 MF

Opérations prévues 2023	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	86 MF	70 MF
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	41 MF	36 MF
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI	3 MF	0 F
Développement application mobile	3 MF	0 F
Autres immobilisations : achat et pose de 1 000 compteurs d'eau à auto relève & installation de rideau métallique	2 MF	0 F
Achat de matériels techniques et divers, informatique, mobilier	2 MF	0 F
Pose de poteaux incendie	0 F	70 MF
	137 MF	176 MF

CONCLUSIONS

L'année 2023 a été marquée par :

Les points positifs :

- L'obtention pour la 2^{ème} fois de la certification ISO 9001 en décembre 2023 et en mode dégradé (manque de moyens humains et matériels), démontre que la gestion des activités du Spic eau est « normée ».
- La remise en place du marché COPE perdu depuis 10 mois,
- La gestion des retards liés à l'absence de marché avec COPE.

Les points négatifs :

- La facture EDT qui ne cesse de monter malgré tous les efforts fournis par le SPIC eau, augmentation causée également par la mise en place de la Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE) s'élevant à 48 MF.
- Le manque de moyens humains et matériels (véhicules) dû à un manque d'accompagnement de la DGS et de la DRH comme soulevé lors de l'audit ISO 9001.
- Le coût de la sous-traitance (10 fois le prix de l'installation en interne) à la Polynésienne des Eaux des demandes de branchement d'eau, suite aux difficultés rencontrées par le Spic eau pour réaliser ses activités du fait du manque de ressources matérielles (panne de camion).
- Le retard sur la mise en place des marchés lié aux refus de nos demandes de subvention.
- Les non-conformités soulevées par l'audit relative à la certification ISO 9001.

Préconisations 2024 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 car le service fonctionne actuellement en mode dégradé,
- Poursuivre les travaux du SDAEP 2.



Déchets

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Arrêté n° 667 DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2023

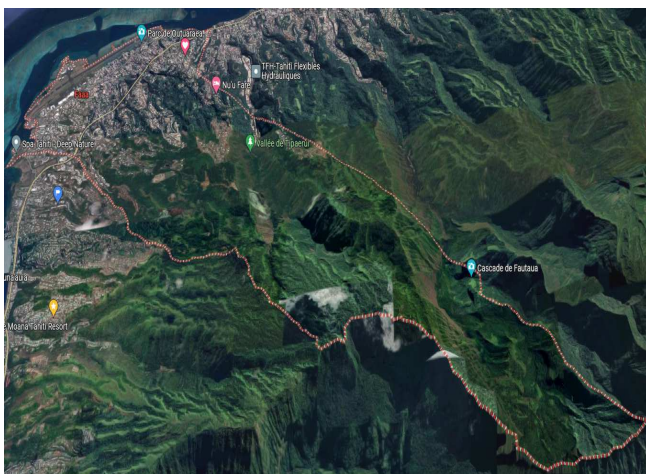
Sommaire

Introduction : présentation du service.....	3
<i>Contexte.....</i>	<i>3</i>
a) <i>Géographie physique</i>	<i>3</i>
b) <i>Données statistiques.....</i>	<i>3</i>
c) <i>Axes stratégiques.....</i>	<i>3</i>
<i>Missions</i>	<i>4</i>
<i>Moyens</i>	<i>4</i>
a) <i>Moyens humains</i>	<i>4</i>
b) <i>Moyens roulants et autres.....</i>	<i>5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>6</i>
A – INDICATEURS TECHNIQUES	6
I –Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	6
1 - <i>Collecte des déchets provenant des ménages</i>	<i>6</i>
a) <i>Nombre d'habitants desservis</i>	<i>7</i>
b) <i>Fréquence de collecte.....</i>	<i>7</i>
c) <i>Nombre et localisation des déchetteries.....</i>	<i>7</i>
d) <i>Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités</i>	<i>7</i>
2 - <i>Collecte des déchets ne provenant pas des ménages</i>	<i>10</i>
a) <i>Récapitulatif des tonnages enlevés</i>	<i>10</i>
b) <i>Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.....</i>	<i>10</i>
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	11
1 - <i>Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement</i>	<i>11</i>
a) <i>Localisation des unités de traitement.....</i>	<i>11</i>
b) <i>Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple).....</i>	<i>11</i>
c) <i>Capacité de ces unités.....</i>	<i>11</i>
d) <i>Tonnage traité dans l'année</i>	<i>12</i>
2 - <i>Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets</i>	<i>13</i>
B - INDICATEURS FINANCIERS.....	14
1 - <i>Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)</i>	<i>14</i>
2 - <i>Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.....</i>	<i>14</i>
3 - <i>Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....</i>	<i>18</i>
4 - <i>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....</i>	<i>19</i>
5 - <i>Autres indicateurs</i>	<i>19</i>
Conclusions : perspectives 2024	20

Introduction : présentation du service

Contexte

a) Géographie physique



Etendue communale : **34,2 km²**
Nombre d'habitants (2023) : **29 826**
Communes limitrophes : **Punaauia et Papeete**
Caractéristiques :

- **une plaine côtière restreinte**, fortement urbanisée et située en piémont de 4 planèzes (Pamatai, Puurai, Vaitea et Heiri).
- **une couverture montagneuse importante** avec la présence d'habitats et de lotissements localisés essentiellement en-dessous de la côte 350. Au-delà, la topographie et les conditions météorologiques défavorables rendent l'accès difficile avec des pentes supérieures à 30 %.

Quelques plateaux, Pamatai (590 m), Hauti (450 m), Teapiri (320 m) forment l'extrême limite des collines accessibles aux pentes relativement faibles (12% jusqu'à 300 m d'altitude).

b) Données statistiques (recensement ISPF)

	2002	2007	2012	2017	2022	Variation	
Population totale	28 421	30 019	30 094	29 878	30 145	+267	+0,89%
Population municipale (légale)	28 182	29 781	29 719	29 506	29 826	+320	+1,09%
Logements	6 720	7 593	8 074	8 568	9 122	+554	+6,47%
Résidences principales (RP)	6 296	6 934	7 261	7 495	8 217	+722	+9,63%
Nb moyen d'habitants par RP	4,5	4,3	4,1	3,9	3,6	-0,3	-7,69%

c) Axes stratégiques

Le service est toujours à la phase 1¹ du SVEDMA : réduction des déchets à la source, réemploi des déchets textiles et de certains encombrants et mise en place de points d'apport volontaire, valorisation des déchets verts en compost, valorisation des déchets ménagers spéciaux, du verre et des cannettes. Les opérations sont détaillées ci-après :

DESIGNATION	COUTS	Obs°
Acquisition de conteneurs individuels (CDP)	90 000 000	Terminé
15 bornes à verre (fonds propres)	7 012 226	Déploiement en 2024
4 Bornes à textile (CDT)	2 777 112	
15 Bornes à cannettes de 4m3 (CDT)	7 012 226	
Construction atelier recyclage et réemploi des DEEE et mobiliers usagers (DIP)	-	En attente
Aménagement zone de broyage de déchets verts (fonds propres)	-	En régie
Acquisition véhicules de réserve (1 BOM 5m ³ et 12m ³ , 1 camion à benne 2m ³ , 1 camion à grappin 10m ³) (CDP)	90 000 000	Refusé
Etude de praticabilité des servitudes (FIP ETUDES)	10 335 990	Terminé
Acquisition bornes à DMS (8 col. piles, 3 bacs batteries, 3 bornes huile) (Pays)	-	Terminé
Broyeur horizontal polyvalent à végétaux	-	Non

Une demande de financement pour l'acquisition d'engins de collecte² pour un montant total de 84 607 898 FTTC (2 camions BOM 5m³, 2 camions à benne 2m³ et 1 mini pelle-chargeuse) (CDT) refusée en 2022 et renouvelée en 2023 a de nouveau reçu un avis défavorable.

¹Adoptée par délibération n°650/2016 du 18 octobre 2016

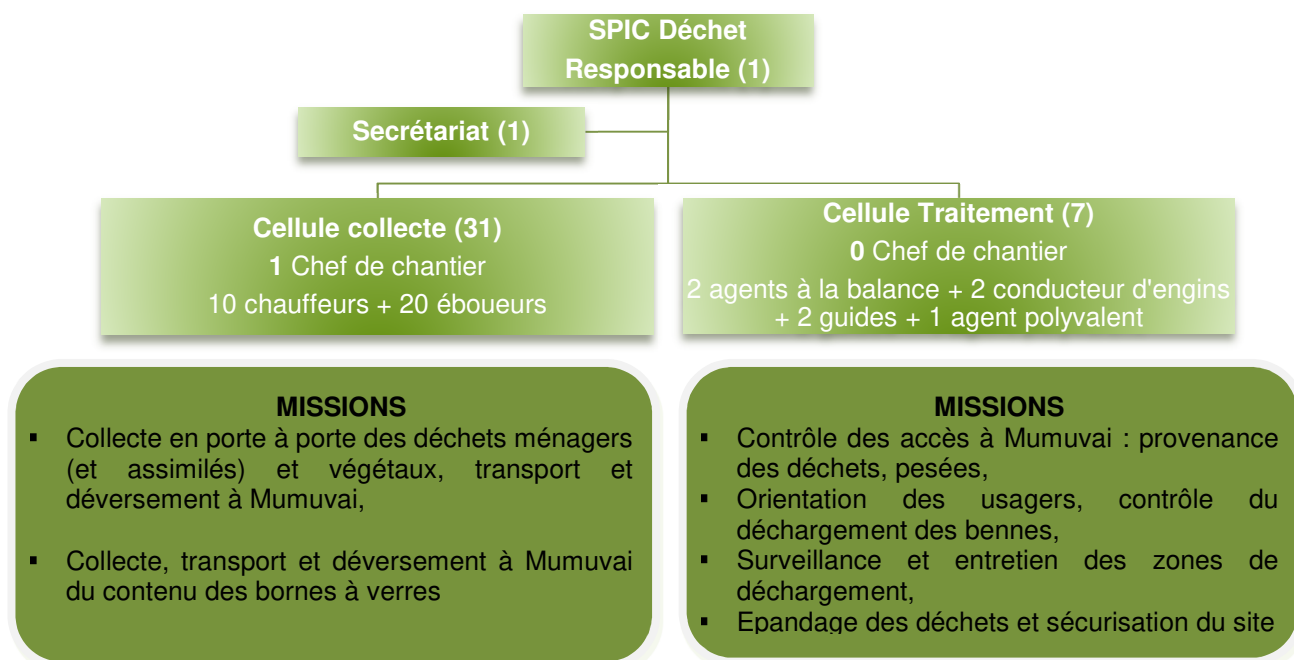
²Délibération n°49/2022 du 25 octobre 2022

Missions

Exploité en régie dotée de la seule autonomie financière, il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux.

Le règlement du service³ définit les conditions et modalités suivant lesquelles le service de collecte et de traitement des déchets est assuré, ainsi que les règles de facturation afférentes.

Composé de 40 agents, le service est organisé comme suit :



Moyens

a) Moyens humains

Depuis la fin de contrat de la CAE et de l'agent en CVD en octobre 2022, un agent titulaire n'a comblé le poste d'agent administratif vacant qu'à partir de mars 2023. Cependant, ce dernier ayant une formation de chauffeur et devant partir à la retraite fin 2024, il est difficile de lui faire effectuer toutes les tâches administratives du service. L'obtention de la certification de l'ISO 9001 l'a d'ailleurs mentionné.

EFFECTIFS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
PERMANENTS (CDI)	42	37	36	35	36	39	3	8,3%
TEMPORAIRES (CDD)	0	4	4	3	3	1	-2	-66,7%
Sous-total	42	41	40	38	39	40	1	2,6%
Main d'œuvre pénale	3	3	3	0	0	0	0	-
Travaux d'Intérêt Général	4	0	0	0	0	0	0	-
CDL/CAE/CVD	0	3	4	2	2	0	-2	-100,0%
Sous-total	7	6	7	2	2	0	-2	-100,00%
TOTAL	49	47	47	40	41	40	-1	-2,44%
Nombre total d'heures supplémentaires	-	-	-	1 348	1 010	2 955	1 945	192,57%
Coût des heures supplémentaires (en M.FCP)	-	-	-	2,142	1,397	4,468	3,071	219,83%

³Délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011

2023	HEURES SUPPLEMENTAIRES							
	ANFA		FPC		DROIT PRIVE		TOTAL (nb)	MONTANT (Fcp)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Janvier	75	99 118	40	79 017	60	81 876	175	260 011
Février	60	80 242	32	63 380	31	44 320	123	187 942
Mars	191	244 057	20	38 670	73	105 004	284	387 731
Avril	143	185 593	27	53 335	41	61 558	211	300 486
Mai	104	136 785	15	28 625	100	173 864	219	339 274
Juin	54	71 706	15	28 625	96	182 089	165	282 420
Juillet	165	215 596	39	79 235	80	120 281	284	415 112
Août	115	150 383	30	58 067	68	113 826	213	322 276
Septembre	256	339 520	83	166 646	103	152 725	442	658 891
Octobre	168	221 267	78	151 993	96	138 021	342	511 281
Novembre	71	95 055	33	63 336	28	39 618	132	198 009
Décembre	232	344 066	45	99 996	88	160 945	365	605 007
TOTAL	1 634	2 183 388	457	910 925	864	1 374 127	2 955	4 468 440

b) Moyens roulants et autres

Le Spic n'a enregistré aucune nouvelle acquisition de véhicule malgré l'inscription au budget de deux nouveaux véhicules de service (un pour la décharge et un pour la collecte).

Par ailleurs, plusieurs véhicules sont toujours en panne depuis plusieurs mois voire même années...

CAMION	Immat.	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Observations	Reste	Taux immobilisation	Véhicules nécessaires pour un service normal
BOM 5m³	215 396 P, 208 016 P, 265 816 P	3	3	3	3	3	3	2 HS (208 016 P & 215 396 P)	1	Toute l'année	3
BOM 12m³	197 055 P, 197 056 P, 220 866 P, 230 332 P, 265 817 P, 266 930 P	1	3	3	6	6	6	3 HS (197 055 P, 197 056 P, 230 332 P) Aucun camion tampon	3	Toute l'année	4
Benne 2m³	210 977 P	3	2	2	1	1	1	Pannes récurrentes Pas de camion tampon	1	3 mois	3
Benne 5m³	151 569 P	7	3	3	1	1	1	Pannes récurrentes Prévoir son remplacement	0	Toute l'année	1
Benne 10m³	264 294 P	-	-	1	1	1	1	-	1		1
Griffes 10-12m³	196 646 P, 229 782 P, 229 783 P, 229 842 P, 268 243 P	4	4	4	5	5	5	4 en réparation (196 646 P, 229 782 P, 229 783 P, 229 842 P)	1	Toute l'année	4
Sous-Total		21	16	16	17	17	17		7		16
Véhicule 4x4	151 740 P, 234 504 P	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	1	Toute l'année	2
Broyeur	-	0	0	1	2	3	3	2 en réparation	1	Toute l'année	1 (industriel)
Drague	325+336	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	1	Toute l'année	2
Citerne	-	0	1	1	1	1	1	Sur remorque	1		1
Compacteur	-	-	-	1	1	1	1	-	1		1
TOTAL		25	21	23	25	26	26		12		23

<i>Matériel</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<i>Observations</i>	<i>Reste</i>
Nettoyeur haute pression	0	0	1	1	1	2		2
Aspirateur professionnel	0	0	-	1	1	1		1
Extracteur injecteur	-	-	-	1	1	1		1
Radio VHF	1	4	3	3	2	2		2
Appareil photo numérique	0	0	0	0	0	0		0
Portable mobile	-	-	5	5	5	5	Signalement fait au Pôle PSII	2
TOTAL	1	4	4	11	11	11		8

Faits marquants

L'année 2023 a été marquée par :

- Les pannes récurrentes des camions entraînant une perturbation de la collecte des déchets verts sur toute l'année 2023 et des ordures ménagères sur quelques jours.
- L'arrivée d'un agent administratif titulaire mais qui n'a malheureusement pas de formation pour occuper ce poste. Malgré cela nous avons pu obtenir la classification ISO 9001 où d'ailleurs ce problème a été soulevé.

A – Indicateurs techniques

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1 – Collecte des déchets provenant des ménages

a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte et à des points de regroupement

Sur la base des résultats du recensement de 2023, notamment du nombre moyen de personnes par foyer, soit 3,6 et des **6 528** abonnés domestiques enregistrés au service FTR en 2023, le service desservirait **23 501** habitants, soit **79 %** de la population municipale, **432** habitants de plus qu'en 2022.

HABITANTS DESSERVIS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
Population municipale (a)	29 506	29 506	29 506	29 506	29 506	29 826	+320	+1.08%
Nb moyen d'habitants par RP (b)	4,1	4,1	4,1	4,1	3,6	3,6	+0,9	+22%
Abonnés domestiques (c)	5 997	6 160	6 150	6 314	6 408	6 528	+94	+1,49%
Nb d'habitants desservis (d)⁽¹⁾	24 587	25 256	25 215	25 887	23 069	23 501	+432	+1,87%
% d'habitants desservis (e)⁽²⁾	83%	85%	85%	88%	78%	79%	-	1%
<i>Nb d'habitants desservis en PAP</i>								
<i>Nb points de regroupement (PG)</i>								
<i>Habitants desservis aux PG</i>								
Nb habitants non desservis	4 919	4 250	4 291	3 619	3 233	6 325	+3 092	95,6%
Nb logements non desservis	1200	1 037	1 047	883	788	1 757	+969	123%

¹ Nombre estimé = (b) x (c)

² (e) = (d)/(a)

³ Non déterminé

Environ **21%** (11% en 2022) de la population municipale soit **6 325** habitants (3 233 habitants en 2022), ne bénéficie toujours pas de la collecte des déchets en raison principalement de difficultés d'accès concernant les quartiers suivants : Hiupape, Te Niu Ti'a, Mumuvai Haut (terre AUBRY, MAI...), Mamaia (enlèvement des déchets par un prestataire privé), Bonnefin et Faugerat.

b) Fréquence de collecte

La collecte est assurée en porte à porte ou à des points de regroupement (verre), par des véhicules spécialisés dans toutes les voies praticables selon les fréquences suivantes (collecte normale) :

	COLLECTE NORMALE						NB COLLECTE 2023				
	JOUR						Equipements	Effectifs	Prévisionnelle	Anormale	Non effectuée
	L	M	M	J	V	S					
Ordures ménagères	S1	S2	RT1 Ent ²	S1	S2	RT1	5 BOM (2 de 5m ³ et 3 de 12m ³)	5 équipes de 3	312	208	0
Déchets verts Encombrants	X	X	X	X	X		1 camion grappin 12m ³ 2 camions benne 12 m ³ 1 camion benne 2m ³	1 équipe de 2 2 équipes de 2 1 équipe de 4	312	208	104
Carcasses	1 fois / mois						Excavateur + camion benne 12 m ³	2 chauffeurs			
Verre	2 fois / mois						1 camion griffe	1 équipe de 2			

¹ RT1 collectée tous les jours sauf le dimanche

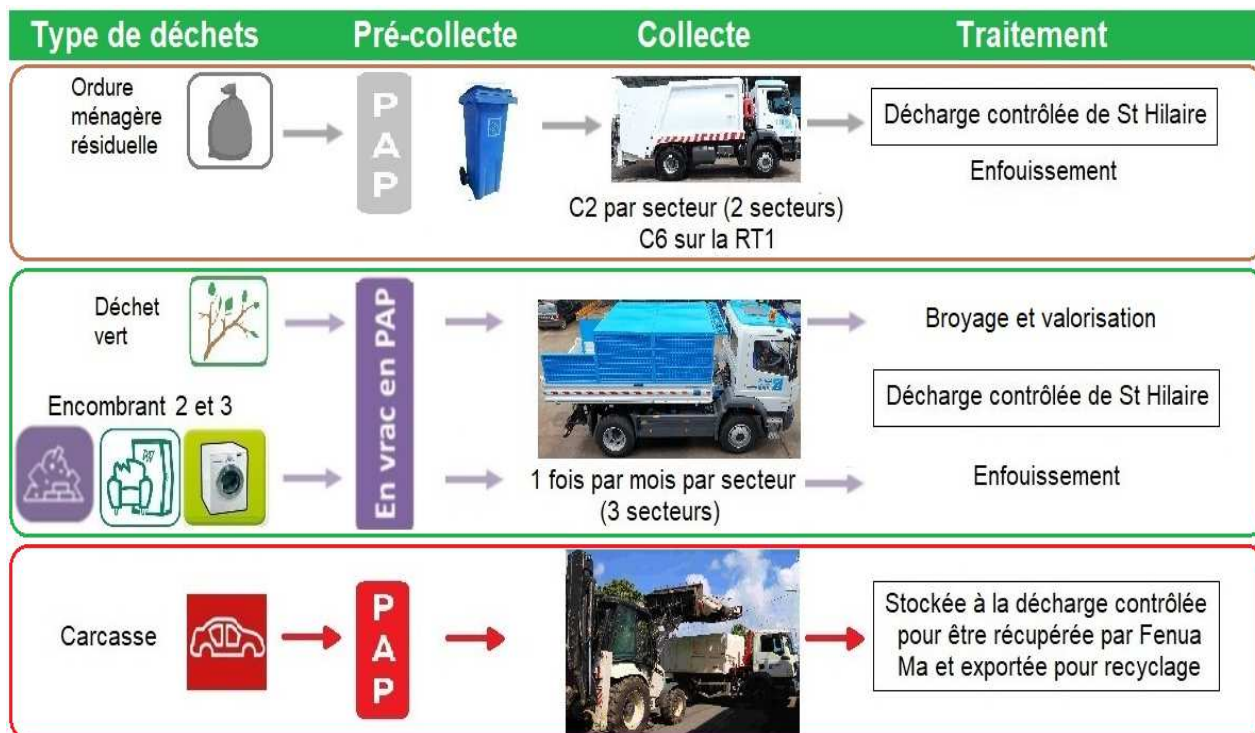
² Entreprises

c) Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets déposés

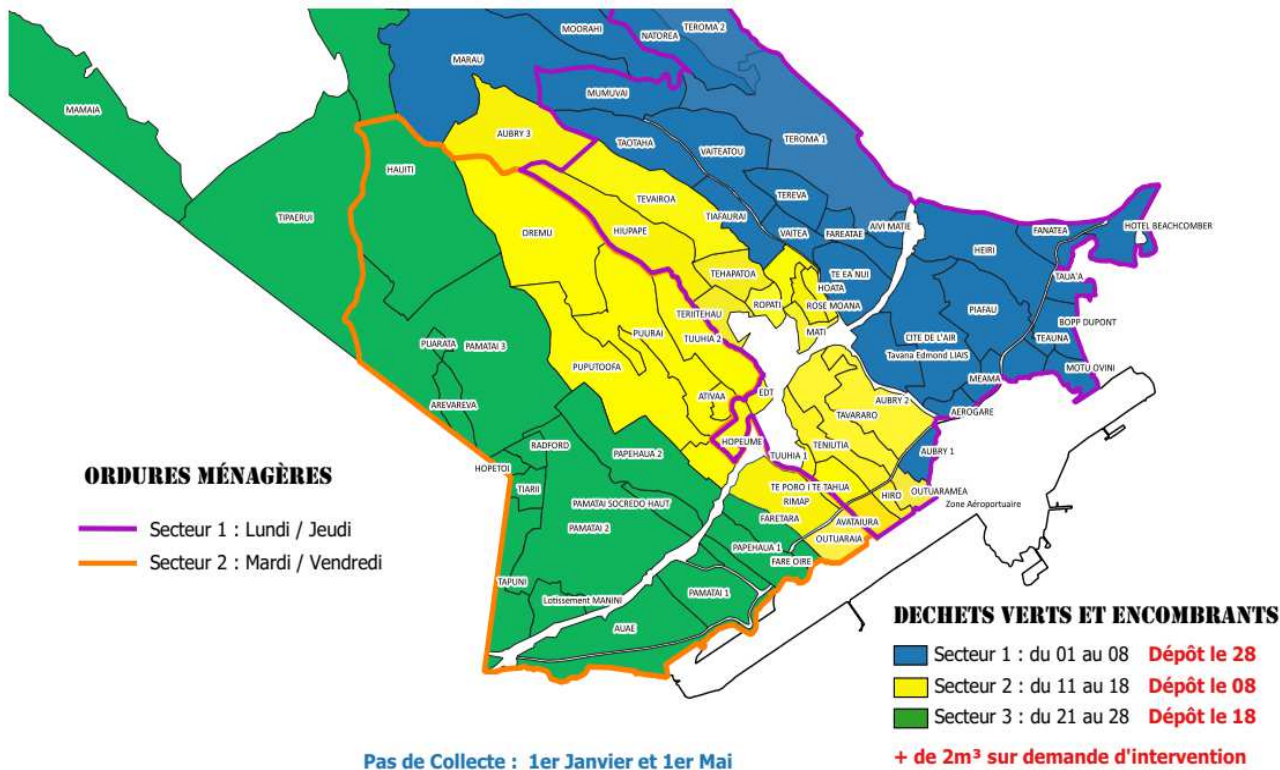
Aucune déchetterie n'existe sur le territoire communal, mais il est envisagé d'aménager des sites de transfert sur l'emprise de la décharge de Mumuvai et sur certains grands axes.

d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités

d.1) Collecte en PORTE à PORTE (PAP)

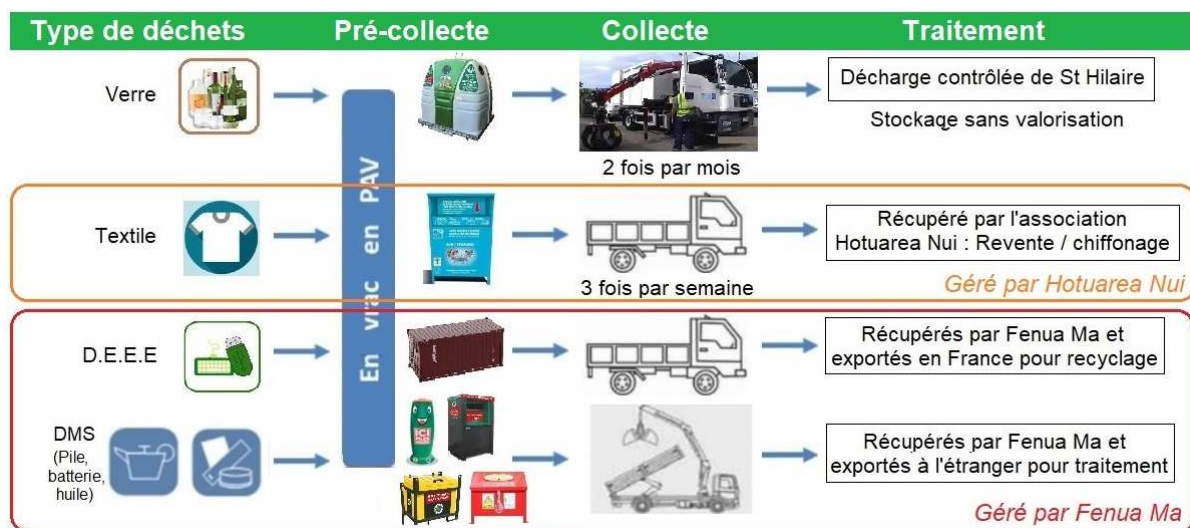


Les ordures ménagères, déchets verts et encombrants sont collectés selon les secteurs suivants :



La collecte des déchets verts et encombrants d'un volume supérieur à 2m³ se fait uniquement sur demande auprès du guichet unique ou au SPIC Déchet.
 Les déchets verts sont transformés en compost et mis à la disposition des administrés.
 L'enlèvement des épaves de véhicules est dirigé par la Police municipale et facturé au tarif de 16.000 FCFP la tonne (Délibération n°47/2011 du 30 août 2011).

d.2) Collecte aux POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



Le tableau suivant présente le nombre de PAV existant dans la commune.

Type	Nombre de PAV	Ratio nombre d'habitants/PAV
Verre	2	14 913 hab/PAV
Textile	1	29 826 hab/PAV
Pile	17	1 755 hab/PAV
Huile	4	7 456 hab/PAV
Batterie usagées	5	5 965 hab/PAV
Fusée de détresse	2	14 913 hab/PAV
DEEE	1	29 826 hab/PAV

Source
 Spic Déchet
 Spic Déchet
 Fenua Ma 2023
 Fenua Ma 2023
 Fenua Ma 2023
 Fenua Ma 2023
 Spic Déchet

d.2.1 Le verre

Le verre collecté depuis février 2023, sur les 2 points (contre 12 au départ) d'apports volontaires suivants :

- Secteur PAMATAI : route Maraîchers
- Secteur HEIRI : parking Champion derrière station Total

est transporté à la décharge et stocké sans valorisation. La demande de subvention pour l'acquisition de 15 bornes à verre ayant été refusée, ces bornes sont acquises sur fonds propres et seront déployées en 2024.



d.2.2 Les cannettes

Il est prévu une collecte des cannettes en points d'apports volontaires.

La demande de subvention pour l'acquisition de 15 bornes à cannettes ayant été refusée, ces bornes sont acquises sur fonds propres et seront déployées en 2024.



d.2.3 Le textile

La collecte du textile en apport volontaire démarrée en février 2013, ne concerne plus que 2 bornes (contre 4 bornes au départ) installées au centre administratif de la mairie et au vesti-boutique à Puurai, les 2 autres bornes détériorées suite aux manipulations, ont été retirées. Ces bornes ramassées 3 fois par semaine par l'association Hotuarea Nui (convention de partenariat) permettent de récupérer annuellement 12 tonnes (250 kg par semaine) de textile neuf ou usagé qui peut être réutilisé, revendu sur le marché de l'occasion ou transformé en chiffon d'essuyage industriel.

Il est prévu pour l'année 2023, l'acquisition de 4 bornes à textiles qui seront déployées en 2024 sur des points stratégiques de la Commune.



d.2.4. Les déchets toxiques (piles, huiles usées, batteries et fusées de détresse)

Ils sont collectés par Fenua Ma selon leur remplissage sur les sites identifiés suivants :

- Piles (17) : réparties sur la commune, au centre administratif, dans les commerces...
- Huiles usées (4) : station Total Faa'a, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Batteries usagées (5) : station Total NDA et Heiri, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Fusée de détresse (2) : Vaitupa et atelier mécanique

Tonnages collectés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
D3E ²				12	9,0	6,9	-2,1	-23,33%
Piles	1	1	1	2	2,6	1,1	-1,5	-58,29%
Batteries	4	5	13	57	51,2	53,5	2,3	4,45%
Huile de moteur	4	2	3	16	14,8	10,2	-4,6	-31,28%
TOTAL	9	9	17	87	77,7	71,7	-6,0	-8,45%

Le service a collecté **12 526** tonnes de déchets en 2023 (14 893 T en 2022), soit 15,89 % de moins (-2 366 T) qu'en 2022 avec les 3 principales variations suivantes :

- Les ordures ménagères (-1744 T),
- Les déchets verts (-995 T) et
- Les encombrants (+712 T).

Cette baisse s'explique principalement par la mise en place du nouveau pont à bascule en juin 2023. Les problèmes techniques liés au logiciel ainsi que son utilisation ont été résolus avec beaucoup de retard et nous n'avons malheureusement pas pu comptabiliser tous les passages de nos camions. Nos chauffeurs ont eu des difficultés pour s'habituer à l'enregistrement avec la borne lors de leur passage à la décharge.

Tonnages collectés	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
En PAP¹	18 295	12 951	14 718	14 816	12 502	-2 314	-15,62%
Ordures ménagères	11 186	7 957	8 908	8 295	6 551	-1 744	-21,02%
Déchets verts	5 516	4 294	4 160	1 271	276	-995	-78,25%
Encombrants	727	217	1 370	4 874	5 586	712	14,62%
DUI ³	561	410	0	0	0	0	-
Monstre métallique	32	17	103	32	16	-16	-49,10%
Mat. Démolition			9	89	0	-89	-100,00%
<i>Déblais, gravats, terre</i>	<i>273</i>	<i>44</i>	<i>167</i>	<i>254</i>	<i>72</i>	<i>-183</i>	<i>-71,75%</i>
Aux PAV⁴	23	17	58	77	24	-53	-68,68%
Verre	23	17	58	77	24	-53	-68,68%
Textile			0	0	0	0	-
TOTAL	18 318	12 968	14 776	14 893	12 526	-2 366	-15,89%

¹ Porte à porte

² Déchets d'équipements électriques et électroniques

³ Déchets urbains et industriels

⁴ Point d'apport volontaire

2-Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

a) Récapitulatif des tonnages enlevés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités commerciales, artisanales, administratives et associatives présentes sur le territoire de la commune sont collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (3 fois par semaine voir plus...), et ne sont pas quantifiés. Ils concernent **444** abonnés non domestiques en 2023, soit 91 de plus qu'en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
Abonnés non domestiques (inscrits au service FTR)	287	380	351	349	353	444	+91	+25,7%

b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les pistes d'optimisation retenues lors de la phase 1 du SVEDMA sont :

Actions pour la collecte	Observation
Dotation de bacs individuels pour la collecte des OM résiduels	Depuis décembre 2020, en cours
OM : collecte en PAP 2 fois par semaine par secteur	Opérationnel depuis août 2020
DV : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Encombrants : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Mise en place d'une déchetterie sur la Commune	
Textile : rajout de 4 bornes	Financement sur fonds propres suite au refus de nos demandes de subvention. Les bornes seront déployées en 2024.
Verre : rajout de 15 bornes	
Canette en aluminium : mise en place de 15 PAV de 4 m ³ .	

Actions pour le traitement / la valorisation	Observation
Aménagement d'une zone de broyage de DV (gestion par un prestataire de service)	
Valorisation des canettes en aluminium collectées en PAV	En 2024 après déploiement des bornes
Broyage et valorisation du verre par un prestataire de service	
Création d'un CET et réhabilitation complète de la décharge actuelle	

Les actions non réalisées dépendent :

- ✓ des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ des suites qui seront données à nos demandes de subvention.

Scénario à court terme



II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

1-Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

a) Localisation des unités de traitement

Depuis la fin des années 1970, les déchets collectés sont transportés et déversés à la décharge contrôlée de Mumuvai, installée sur des parcelles privées, qui n'étaient alors qu'un talweg naturel inexploitable, sur décision de représentants des propriétaires, alors membres du conseil municipal et soucieux du bien-être de la population de Faa'a.

Le site a consisté en le remblaiement progressif du talweg par des déchets en tous genres. Jusqu'en 2008, le site accueillait aussi bien les déchets de la commune de Faa'a que ceux des communes voisines. Il est divisé en 3 zones distinctes :



1- La zone aménagée (rose) correspond à un vallon remblayé (de déchets enfouis et de remblais de limon) aménagé sous forme de plateformes dont la première accueille un atelier communal et un chenil, et le reste un parcours de golf.

2- La zone en activité (**jaune**) aménagée sous forme de plateformes accueillant :

- 1^{ère} plateforme : une scierie et les déchets verts,
- 2^{ème} plateforme : le nouveau pont à bascule opérationnel depuis juin 2023, un PAV pour les batteries et huiles, un conteneur pour entreposer les DEEE, un site de récupération (par les « chercheurs d'or ») de fils électriques et autres objets réutilisables sur les « monstres » et encombrants, les encombrants et gravats, les déchets ménagers déposés quotidiennement, une zone de dépôt de déchets de démolition.

3- La zone en aval (verte) correspond également à un vallon remblayé, aux versants escarpés, en continuité avec les 2 zones précédentes. Elle présente un massif de déchets à ciel ouvert moyennement à faiblement stable. Zone très peu anthropique (sauf sur les crêtes) et arborée, ce vallon constitue l'exutoire du trop-plein du réservoir MUMUVAI. Dans le courant 2021, cette zone a été exploitée pour enfouir des ordures ménagères afin d'avoir des plateformes.

b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple)

Les déchets sont déversés directement dans le talweg, sur le terrain naturel, puis compactés et couverts de terre. Cette technique (compactage et couverture) permet de filtrer au maximum l'écoulement des eaux de pluies et de lixiviat dans le sol. La nappe phréatique, qui se trouve à près de 400 mètres de profondeur, ne présente pas de risque de pollution. Les eaux pluviales du bassin versant amont sont récupérées à l'extrémité amont du site puis dirigées dans deux caniveaux situés en périphérie du massif de déchets. Les eaux pluviales récoltées sur le massif sont récupérées à la base de chaque talus puis dirigées vers les caniveaux périphériques.

A l'instar du CET de Paihoro, la pose d'une géo-membrane, d'équipements de collecte et de traitement des lixiviats et de biogaz n'est intéressante que pour les zones marécageuses où la perméabilité permet une infiltration rapide des eaux polluantes dans la nappe phréatique.

c) Capacité de ces unités

Selon le rapport d'analyse de l'ADEME suite à sa mission en janvier 2018, « une perspective de poursuite de l'activité d'enfouissement est raisonnablement envisageable à court terme (1 - 3 ans), sous réserve de l'existence du vide de fouille correspondant (cf. plan d'exploitation et relevé topographique à réaliser sans délai) à une conduite d'exploitation modifiée, pour tenir compte du

modélé futur du massif de déchets dans sa configuration définitive, ainsi que la mise en place des ouvrages de délimitation et confortement du « casier » ouest et de gestion du ruissellement sur le site. ». La durée de vie du site pourrait être même prolongée par l'application de quelques règles de bonnes pratiques d'enfouissement, notamment :

- la réduction de la production des déchets et par conséquent des quantités enfouies ,
- l'amélioration de la performance de collecte des déchets recyclables (verres, textile, D3E, encombrants...) et déchets verts,
- la prise en charge par le Pays des déchets dangereux, non adaptés pour un stockage sur ce site, notamment des véhicules hors d'usage (VHU),
- la réalisation d'installations en amont de l'enfouissement permettant un premier tri et détournement avant stockage (déchèteries, quai de transfert, recyclerie),
- le renforcement des restrictions d'apports pour les professionnels.

d) Tonnage traité dans l'année

En fin 2023, la quantité de déchets enfouis à la décharge a diminué de 21,57 % en un an.

Le tonnage des déchets a diminué pour tous :

- L'apport volontaire des Ménages de -458 T,
- Des Entreprises de -1 691 T pour les entreprises).
- Par le service de -2 367 T

Le pont à bascule a été mis en service avec son logiciel (toujours en cours d'amélioration) en juin-juillet 2023.

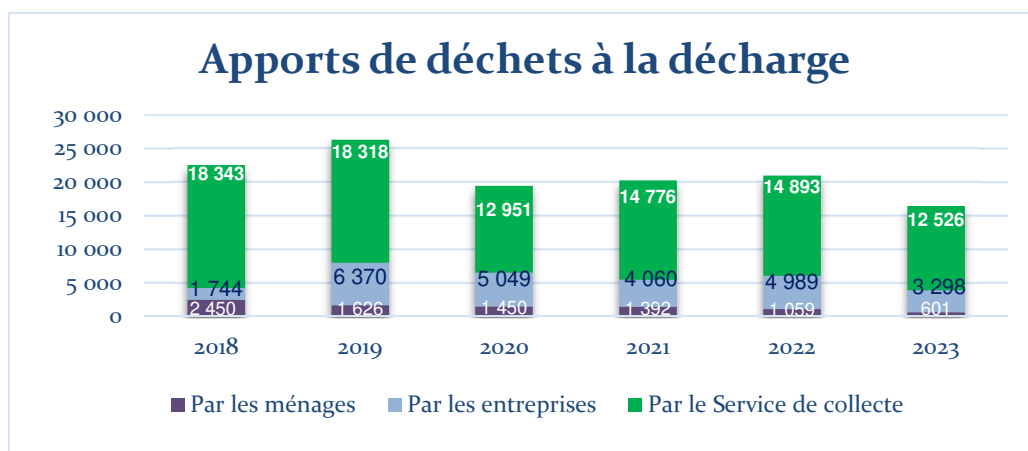
Cette diminution des tonnages s'explique principalement par le retard cumulé dans la mise en place du nouveau pont à bascule et les problèmes techniques rencontrés pour son utilisation.

De plus, l'inscription des abonnés à la décharge afin qu'ils aient une carte d'accès a engendré une activité supplémentaire aux agents et a mis du temps à être mise en place.

Les cartes d'accès qui nécessitent une présentation à la borne d'entrée et de sortie de la décharge sont des nouvelles étapes afin de pouvoir comptabiliser tous les déchets entrant à la décharge.

On constate que l'ancien pont à bascule n'était pas calibré correctement car les poids indiqués de nos camions sur le nouveau pont à bascule sont inférieurs.

Tonnage des déchets portés à la DECHARGE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
Par les Ménages	2 450	1 626	1 450	1 392	1 059	601	-458	-43,25%
Par les Entreprises	1 744	6 370	5 049	4 060	4 989	3 298	-1 691	-33,89%
Par le SPIC DECHET	18 343	18 318	12 951	14 776	14 893	12 526	-2 367	-15,89%
TOTAL	22 538	26 314	19 450	20 228	20 941	16 425	-4 516	-21,57%



Au niveau du service FTR, l'apport volontaire des entreprises concerne **101** sociétés pour un montant total facturé de 3,3 M FCFP en 2023. Cela représente 20% de l'ensemble des déchets portés à la décharge, selon la répartition suivante par type de déchets :

Tonnage des déchets portés à la décharge par les Entreprises	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
Nombre d'entreprises	287	61	155	94	108	101	-7	-6,48%
Matériaux de démolition (t)	109	0	3	23	35	92	57	162,26%
CMM ² (t)	56	0	853	25	122	37	-85	-69,64%
Ordures ménagères (t)	1	22	83	267	59	89	30	50,19%
DUI ¹ (t)	1 382	2 616	2 130	1 227	1 626	1 529	-97	-5,99%
Déchets verts (t)	121	572	1 544	1 053	1 036	798	-238	-23,01%
Déblais gravats (t)	75	2 408	284	766	376	567	191	50,94%
Terre		752	146	701	1 735	185	-1 550	-89,33%
Verre			5	0	0	0	0	-
TOTAL	1 744	6 370	5 049	4 062	4 989	3 297	- 1 692	-33,92%

¹Déchets urbains et industriels

² Carcasses et monstres métalliques

2- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Afin de préserver la santé humaine et l'environnement, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Continuité dans le renforcement de l'accès à la décharge,
- ✓ Sécurisation continue du site (réfection de la clôture, du portail...)

Aménagement du site :

Acheminés majoritairement par camion sur le site de la décharge, les déchets sont dirigés vers les « casiers » pour leur enfouissement par la pelle hydraulique. L'aménagement de la décharge se fait au fur et à mesure que les casiers se remplissent, déplaçant ainsi les gisements et le déversement des déchets. Le tassage des déchets avec une couche de terre permet de réduire les risques de départ de feu, de dégagement d'odeurs désagréables, et d'envol des déchets légers comme les sacs plastiques. Depuis 2020, les talus exposés au vent sont végétalisés.

Suite à la visite des experts mandatés par le tribunal afin d'évaluer l'impact environnemental de la décharge de Mumuvai, le SPIC déchet a entrepris plusieurs travaux d'aménagement. A cet effet, le SPIC a reprofilé les talus de manière à sécuriser le massif de déchet et baisser les risques d'incendie tout en réalisant en parallèle des travaux de sécurisation en pied de talus. De plus, des travaux de gestion des ruissellements sur la décharge ont été réalisés pour éviter l'infiltration d'eau. Ainsi, sur la zone d'exploitation les eaux de pluies sont redirigées vers le versant Sud, tandis qu'au Nord le cours d'eau a été dévié de manière à l'éloigner au maximum de la zone d'exploitation.

Etudes de réhabilitation de la décharge :

Après l'évaluation simplifiée des risques de la décharge (jugée trop légère par l'Etat) réalisée par le bureau d'étude HA'AVITI en octobre 2013, le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie a procédé à l'étude d'impact des lixiviats de la décharge de septembre 2016 à mai 2017 en 4 étapes :

- ✓ Etude historique et documentaire : distinction d'une zone aménagée (hangar, practice de golf) de plus de 30 ans, et d'une zone exploitée de moins de 20 ans.
- ✓ Investigations de terrain : sondages, fouilles, prélèvements des eaux, gaz, sols, sédiments...
- ✓ Analyse des risques et des impacts : présence de signes de combustion interne et de signes d'instabilité du massif de déchets dans la zone en exploitation. La capacité d'autoépuration du terrain d'assise fait de celui-ci une barrière de protection efficace des eaux souterraines pour les polluants organiques et microbiologiques et certains métaux lourds. Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles mais impact fort dans les sédiments sur le milieu « air », avec des teneurs fortes en biogaz et gaz.
- ✓ Plan de réhabilitation : moyennant des investigations complémentaires, il convient de définir pour la zone aménagée, des actions de correction et/ou de compensation des impacts

constatés ou potentiels. Et pour la zone exploitée, des travaux de mise en conformité pour se rapprocher des directives du code de l'environnement de la Polynésie française

Enfin, du 19 au 31 janvier 2018, une mission de l'ADEME est venue compléter les études existantes pour caractériser au mieux le massif de déchets (connaissances suffisantes et non exhaustives) et arriver à un chiffrage et un phasage des travaux cohérents.

B – Indicateurs financiers

1– Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)

Le service d'élimination des déchets est exploité en régie dotée de la seule autonomie financière. Il assure la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, et des déchets verts.

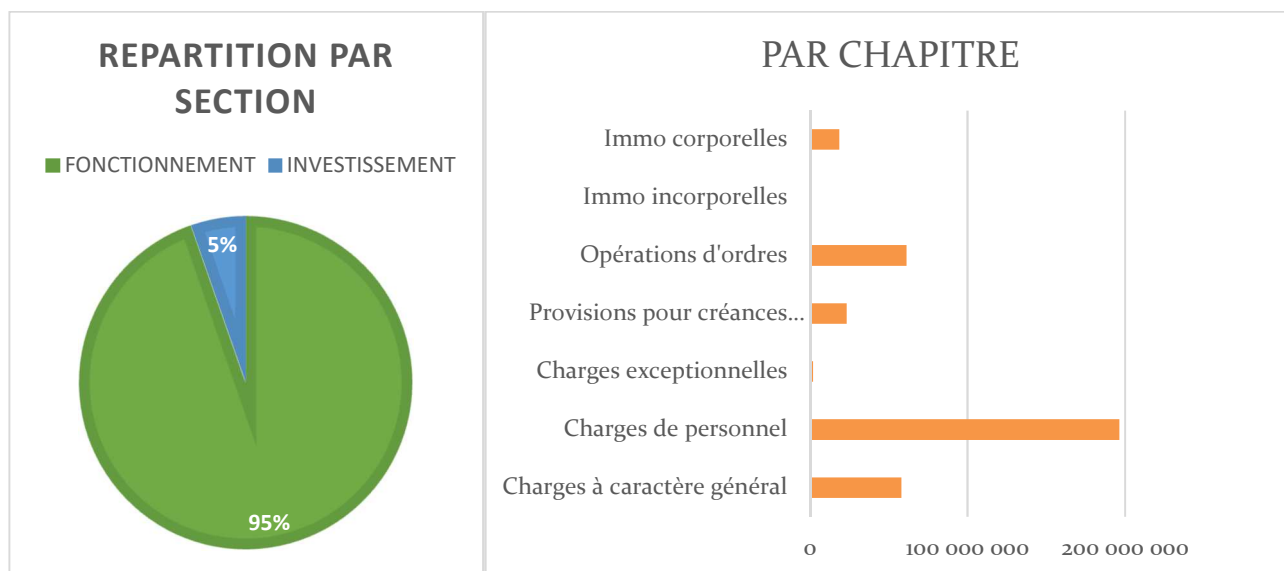
2 – Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

a) Résultats du service

La gestion du service s'est traduite en 2023 par un excédent de 71,6MF dont 396 337 F CFP en fonctionnement et 70,2MF en investissement.

1° - Dépenses

Les dépenses totales du service SPIC Déchet sont constatées à 360 MF en 2023, soit une baisse de 22% par rapport à 2022. La répartition par section et par chapitre est la suivante :



En fonctionnement :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève pour 2023 à la somme de 341MF ventilé comme suit :

- 58MF de charges à caractère général (carburant, électricité, entretien et réparation des véhicules, etc.) ;
- 196,4MF de charges de personnel ;
- 61,2MF au titre des opérations d'ordres ;
- 1,9MF de charges exceptionnelles (annulations partielles ou totales de titres émis à tort) ;
- 23,4MF de provisions pour créances douteuses.

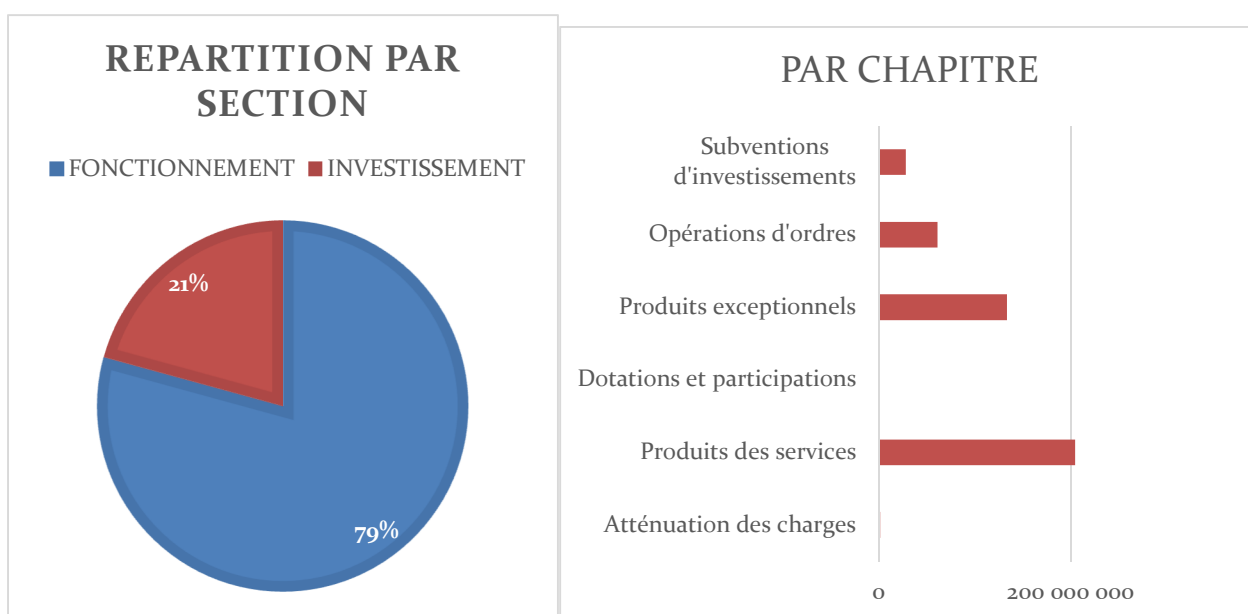
En investissement :

L'exécution 2023 porte le montant total des dépenses d'investissements à 19,2 MF dont la répartition est la suivante :

- En immobilisation incorporelle (150 195 FCFP) : la réalisation d'un site Web & réseaux sociaux
- En immobilisation corporelle (5 MF) : réfection de la toiture du hangar à la décharge (3 MF), achat de mobilier, d'équipements et de matériels techniques (2 MF)
- Opération « Actions phase 1 du SEVDMA » (12 MF) : acquisition des bacs roulants
- Opération « Aménagement de la décharge » (2 MF)
- Opération « Acquisition de 15 bornes à canette et 4 bornes à textiles » (30 875 FCFP)
- Opération « Acquisition de 15 bornes à verre » (30 452 FCFP).

2° - Recettes

Les dépenses du service ont été financées à hauteur de 430,9 MF par les recettes suivantes :



En fonctionnement :

Nous comptabilisons pour 2023, 341,5MF de recettes de fonctionnement provenant :

- Des remboursements CPS suite aux arrêts maladies pour 1,7MF ;
- Des produits des services pour 205 MF ;
- Des dotations et participations soit 928 050 F CFP ;
- Des produits exceptionnels notamment par le versement d'une subvention d'équilibre de 133,8MF.

En investissement :

Le montant des recettes d'investissement est arrêté à 89 MF (hors résultats 2023) ventilé ci-après :

- 28 MF provenant des subventions versées par les bailleurs de fonds ;
- 61 MF d'opérations d'ordres.

i) Redevances pour enlèvement des ordures ménagères

Les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération n°436/2014 du 16 décembre 2014.

ABONNES INCRITS (SCE FTR)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
Abonnés domestiques	5 997	6 160	6 150	6 314	6 408	6 528	120	1,87%
Abonnés non domestiques	287	380	351	349	353	444	91	25,78%
Nombre total d'abonnés	6284	6 540	6 501	6 663	6 761	6 972	211	3,12%

RECOUVREMENT DES REDEVANCES	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Redevances encaissées durant l'année	115,53	67.8%	75,5	57%	113,8	60%	110,2	62%	134	74%	135,4	71,7%
Redevances non recouvrées durant l'année	54,81	32.2%	57,3	43%	75,2	40%	67.3	38%	47	26%	53,3	28,3%
TOTAL	170.34	100%	132.8	100%	189	100%	177.5	100%	181	100%	188,7	100%
Montant cumulé des impayés au 31/12	316 525 431		341 185 708		314 687 513		321 505 949		273 652 621		286 359 625	
Dont depuis 2011	202 495 676		194 030 352		227 258 338		255 856 340		225 517 322		248 470 353	

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 248 MF (contre 225,5 MF en 2022). Le total des impayés (de 2007 à 2023) s'élève à 286 MF contre 273,6 MF en 2022.

ii) Droits d'accès à la décharge

Pour limiter au maximum les déchets portés à la décharge et assurer la préservation de celle-ci, les droits d'accès fixés en 2006 (délibération n°26/2006 du 29 juin) ont été révisés en 2011 (délibération n°47/2011 du 30 août complétée par la délibération 319/2013 du 17 décembre 2013) pour une application à compter du 1^{er} janvier 2012 de la manière suivante :

TARIFS DES DROITS D'ACCES A LA DECHARGE	2006	2012
Tarif a) ordures ménagères : déchets domestiques	500 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif a) déchets urbains et industriels	3 000 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif b) carcasse et monstre métallique	8 000 F/Tonne	16 000 F/Tonne
Tarif c) déblais, gravats, matériaux de démolition	4 500 F/Tonne	
Tarif c) déblais, gravats, terre		9 000 F/Tonne
Tarif d) matériaux de démolition		18 000 F/Tonne
Tarif d) déchets verts	2 000 F/Tonne	
Tarif e) déchets verts		10 000 F/Tonne

En 2023, les droits d'accès à la décharge (recettes encaissées) s'élèvent à 3,9 MF en raison de la non-réception des états d'accès malgré les relances établies et correspondent aux factures encaissées antérieures à 2023.

iii) Recettes pour travaux en cession

Selon les dispositions de la délibération n°47/2011 du 30 août 2011, ces recettes proviennent des prestations réalisées par le service pour le ramassage des gros détritiques et déchets divers. Le prix est fixé en fonction d'un devis qui tient compte du coût de la main d'œuvre, du coût d'acquisition de matériaux mis en œuvre et le cas échéant, du coût des prestations de service en entreprise sollicitées dans le cadre de cette intervention (location de camions, tractopelles, grues, engins de levage, etc).

En 2023, les recettes perçues au titre des travaux en cession s'élèvent à 1,1 MF contre 3 MF en 2022.

b) Evolution des résultats

1° - Principales variations par rapport à 2022

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
RECETTES	514 958 852	272 408 779	394 962 958	414 311 795	341 520 452	-72 791 343	-17,57
Atténuation des charges	783 605	690 719	2 667 089	1 394 383	1 705 276	310 893	22,30
Produits des services	147 233 927	189 001 102	206 621 160	204 249 780	205 004 727	754 947	0,37
Dotat° et participat°	0	0	0	1 188 000	928 050	-259 950	-21,88
Produits exceptionnels	366 941 320	82 716 958	113 787 313	205 402 186	133 882 399	-71 519 787	-34,82
Reprise sur provisions	0	0	0	2 077 446	0	-2 077 446	-100,00
Opérations d'ordre de transfert	0	0	71 887 396	0	0	0	-
DEPENSES	514 958 852	295 661 077	371 710 660	414 311 795	341 124 115	-73 187 680	-17,66
Charges à caractère général	52 437 464	72 714 031	72 691 939	52 748 723	58 048 863	5 300 140	10,05
Charges de personnel	199 004 576	191 312 250	181 212 468	186 416 678	196 469 700	10 053 022	5,39
Créances irrécouvrables	947 320	357 484	0	0	0	-	-
Charges financières	2 024 449	1 455 901	912 990	456 495	0	-456 495	-100,00
Titres annulés (sur ex. antérieur)	4 618 930	2 445 500	2 078 558	4 658 579	1 932 113	-2 726 466	-58,53
Dotations aux provisions	228 381 500	0	0	108 528 737	23 420 066	-85 108 671	-78,42
Opérations d'ordre de transfert	27 544 613	27 375 911	114 814 705	61 502 583	61 253 373	-249 210	-0,41
Résultat de fonctionnement	0	-23 252 298	23 252 298	0	396 337	396 337	0

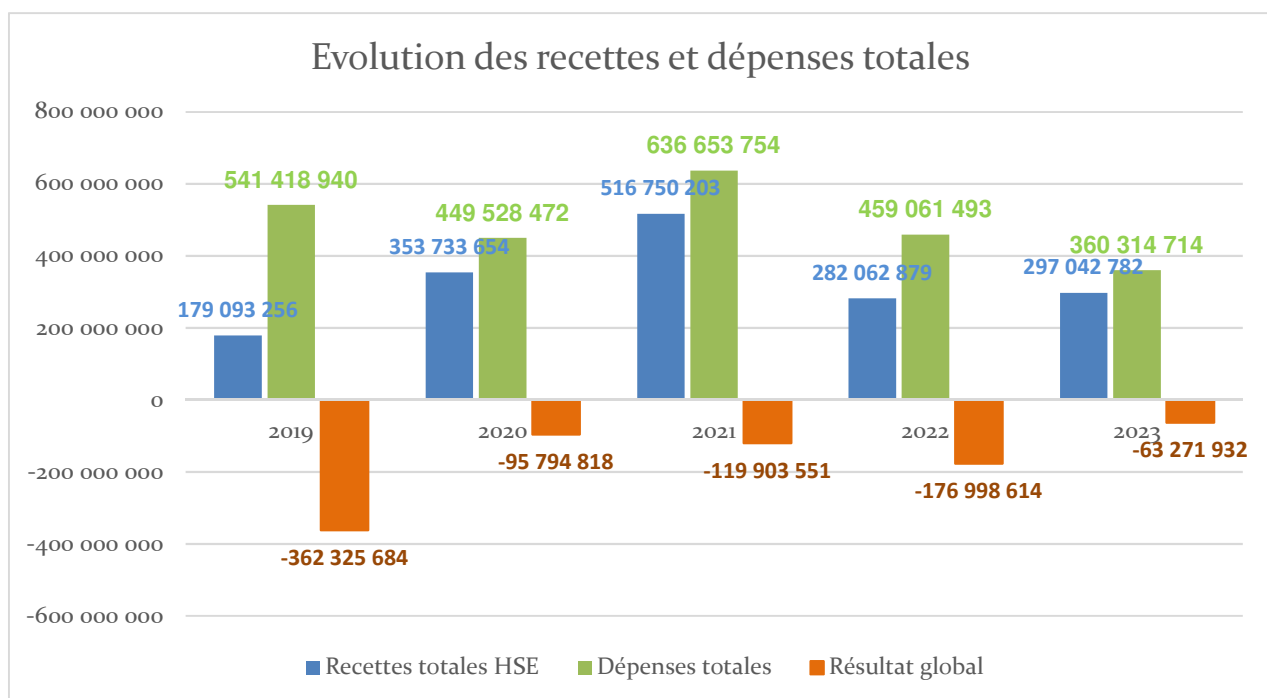
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
RECETTES	30 835 281	164 041 833	226 319 596	73 153 270	89 404 729	-40 051 253	22,22
Subv d'équipement	3 290 668	86 685 922	66 866 825	0	0	0	0,00
CDP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	45 900 000	44 638 066	0	25 801 914	-25 801 914	0,00
FIP 2 grues pour grappin et broyeur à déchets	0	0	0	2 551 580	0	-2 551 580	-100,00
FIP ETU praticabilité servitudes et optimisation du SPIC	0	4 080 000	0	9 099 107	0	-9 099 107	-100,00
Bornes canettes/textiles	0	0	0	0	2 349 442	-2 349 442	0,00
Opérations d'ordre de transfert	27 544 613	27 375 911	114 814 705	61 502 583	61 253 373	-249 210	-0,41

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
DEPENSES	26 460 088	153 867 395	264 943 094	44 749 698	19 190 599	-25 559 099	-57,12
Capital emprunt	21 169 420	21 281 473	17 901 761	17 901 763	0	-17 901 763	-100,00
Immo incorporelles	2 462 168	0	1 507 635	1 124 200	150 195	-974 005	-86,64
Imm corporelles	2 828 500	82 284 617	67 093 558	21 813 535	5 194 930	-16 618 605	-76,18
OP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	39 965 315	96 905 250	0	12 038 860	12 038 860	0,00

OP ETU praticabilité servitudes et optimisation du SPIC	0	10 335 990	6 137 894	0	0	0	0,00
OP 2 grues pour grappin et broyeur à déchets	0	0	3 509 600	0	0	0	0,00
OP Acquisition logiciel	0	0	0	2 998 200	0	-2 998 200	-100,00
OP Aménagement décharge MUMUVAI	0	0	0	912 000	1 745 287	833 287	91,37
OP Bornes à verres				0	30 452	30 452	0,00
OP Bornes canettes et textiles	0	0		0	30 875	30 875	0,00
Opérations d'ordre de transfert	0	0	71 887 396	0	0	0	0,00
Solde d'investissement	4 375 193	10 174 438	-38 623 498	28 403 572	70 214 130	-14 492 154	79

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1	
RECETTES TOTALES	545 794 133	436 450 612	621 282 554	487 465 065	430 925 181	-56 539 884	-11,60
DEPENSES TOTALES	541 418 940	449 528 472	636 653 754	459 061 493	360 314 714	-98 746 779	-21,51
SOLDE GENERAL	4 375 193	-13 077 860	-15 371 200	28 403 572	70 610 467	-155 286 663	148,60

2° - Evolutions sur 6 ans



La commune devra poursuivre ses efforts pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du SVEDMA, réduire nos dépenses de fonctionnement et demander une prise en charge totale du coût du traitement par le Pays.

3 – Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Dette 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	78 254 417	57 084 417	35 803 524	17 901 761	0	0
Annuités	23 650 363	23 193 869	22 737 374	18 814 751	18 358 258	0
Intérêts	2 589 274	2 024 449	1 455 901	912 990	456 495	0
Capital	21 061 089	21 169 420	281 473	17 901 761	17 901 763	0

Les emprunts contractés en 2015 auprès de la Banque de Tahiti sont arrivés à terme au 31 décembre 2022.

4 – Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Les prestations réalisées en 2023 concernent les frais d'entretien des véhicules et matériels divers augmentent de 2 MF, plus particulièrement au titre des réparations de matériel roulant, de même, la location mobilière (+840 471 FCFP) concernant une drague, une mini pelle et un camion benne 3m3, la sous-traitance de la collecte des déchets verts et encombrants (+809 000 FCFP) en raison des pannes de matériel roulant du SPIC, les frais d'études et de recherches (+364 800 FCFP) au titre de l'estimation de la terre Mumuvai et la maintenance (+148 453 FCFP) du logiciel « SPICBIN ».

5 –Autres indicateurs

AUTRES INDICATEURS (en CFP)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût de la tonne de déchets enfouis ¹	15 662	28 112	22 799	18 376	19 785	20 769
Coût moyen réel par abonné ²	45 714	78 740	48 075	58 871	61 280	48 928
Redevance moyenne OM par abonné ³	25 267	20 442	28 095	28 111	30 210	28 687
Produits de gestion courante par abonné ⁴	28 359	22 513	29 073	31 010	30 210	49 757
Subvention d'équilibre par abonné ⁵	14 972	56 107	12 724	16 556	23 452	19 203
Coût moyen mensuel du personnel ⁶	396 721	404 481	398 567	365 109	398 326	409 312
Nombre de réclamations ⁷						15
Taux de réclamation ⁸						0,21%

¹ Dépenses de fonctionnement / Tonnage des déchets portés à la décharge par les administrés, les entreprises et le service CTD –

² Dépenses de fonctionnement / Nb total d'abonnés – ³ Montant total des redevances pour enlèvement des OM / Nb total d'abonnés

⁴ Produits de gestion courante / Nb total d'abonnés – ⁵ Subvention d'équilibre/ Nb total d'abonnés –

⁶ Charges de personnel / Effectifs CDI et CDD – ⁷ Nombre de réclamations enregistrées sur Astech Web –

⁸ Nombre de réclamations / Nombre total d'abonnés

a) Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) : non déterminé

a) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés : redevance non encore instaurée mais étude et projet de délibération à venir

b) Produit des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes : les produits constatés au titre des droits d'accès à la décharge concernent les déchets ménagers assimilés apportés par apport volontaire par des entreprises ou par des organismes publics comme la Direction de l'Équipement, le Laboratoire des Travaux Publics, la Gendarmerie, le Centre pénitentiaire...

2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	
19 427 721	13 130 165	6 178 392	28 217 488	23 787 230	3 307 449	-20 479 781	-86%

c) Montant détaillé des aides reçues :

d) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière, valorisation énergétique) : aucune valorisation matière et énergétique n'existe à ce jour.

Conclusions : perspectives

Pour la collecte :

La mauvaise gestion des pannes des véhicules intervenue dans l'année 2023 perdure depuis plusieurs années, ce qui a encore obligé le SPIC Déchet à se réorganiser afin d'assurer le service public en mode « dégradé » grâce notamment à la mise à disposition occasionnelle d'un excavateur du service Aménagement Urbain.

Ainsi, la commune prévoit pour 2024 de compléter les moyens actuels du service et revoir son périmètre :

- Optimiser la collecte : création de points de regroupement suivant la praticabilité des servitudes, optimisation des tournées,
- Acquérir en urgence des véhicules de collecte en remplacement de ceux non réparés depuis plusieurs années (197 055 P, 197 056 P, 208 016 P) : vendre aux enchères le matériel existant, acquérir du matériel adéquat,
- Communiquer sur le Règlement du service et encourager la brigade verte à fournir au SPIC Déchet, un bilan de la verbalisation des dépôts sauvages (demandé depuis 4 ans).
- Poursuivre la campagne de communication pour la réduction des déchets à la source : usage de sacs réutilisables, achat de produits non emballés, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage à domicile (affiches sur les camions, publication de vidéos explicatives, distribution de tricots avec un message de sensibilisation).

L'obtention de la certification ISO 9001 en décembre 2023 malgré toutes les difficultés rencontrées par le SPIC Déchet démontre que la gestion des activités de collecte des déchets est « normée » Cependant, il convient de résoudre les non-conformités soulevées par l'audit ISO 9001.

Pour la décharge :

La mauvaise gestion des pannes des engins lourds intervenue dans l'année 2023 perdure depuis plusieurs années, ce qui a encore obligé le SPIC Déchet à faire de la location d'engins sur plusieurs mois.

Pour 2024, la Commune prévoit de :

- Continuer à suivre les conseils des experts pour les redans,
- Acquérir les équipements urgents pour l'enfouissement des déchets,
- Le juriste doit poursuivre les efforts de régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai, pour la mise en place d'installations (aire de broyage des déchets verts, station de transfert, recyclerie...) pour réutiliser les déchets,
- Poursuivre le renforcement de la sécurité (études de 290 MF) de l'exploitation de la décharge et sa transformation en espaces verts,
- Relancer encore et toujours le Pays (Fenua Ma depuis 2019) pour la reprise de la collecte et du traitement des DMS et VHU, mais aussi pour sa politique sectorielle en matière de déchets ainsi que les projets d'un CET intercommunal et d'une usine de valorisation énergétique sur les hauteurs de Faa'a. Des discussions devront notamment être engagées avec le Pays sur :
 - Les réserves émises par la commune lors de la création de Fenua ma : des réponses claires sont attendues quant à la clarification de la répartition des compétences entre le Pays et les communes, la politique sectorielle du Pays, les taxes encaissées par le Pays, la responsabilité de l'Etat, la contribution des communes à Fenua ma, sa prise en compte dans les BA déchets des communes,
 - Le projet de CET intercommunal à Vaitoetoe : coordination de la concertation de cette solution avec les autres communes dans le cadre de la politique sectorielle des déchets du Pays. La commune est consciente qu'elle devra composer avec le syndicat intercommunal Fenua Ma, sa population n'étant pas en capacité de supporter les coûts de ce service. Cependant, la commune dénonce les tarifs pratiqués par Fenua Ma au regard de la capacité financière de ses administrés,
 - Les retours de l'expérimentation du procédé de valorisation hawaïen et surtout de l'impact financier de chaque solution sur les usagers,

Toutefois, compte tenu des enjeux écologiques, économiques et sociaux de ce dossier, la Commune de Faa'a n'a cessé depuis 2004 et ne cessera de réclamer, que dans le cadre d'une politique sectorielle claire et partagée, la compétence du traitement des déchets devrait relever du Pays et soit financée par les taxes sur l'environnement qu'il perçoit déjà, les communes assurant, elles, en tant qu'entité de proximité, la collecte de tous les déchets.